BUDGET 1989-1990

Renseignements supplémentaires

Crédits

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du trésor

90-03876/

Dépôt légal, 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-19554-X

©Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION 5

PARTIE I — LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES 7

1. Introduction 7
2. La stratégie de gestion des dépenses publiques 7
3. L'évolution des dépenses gouvernementales 8
4. L'impact des salaires sur le budget des dépenses 10
5. Le contrôle rigoureux de l'objectif de dépenses 10
6. La réallocation des ressources 11
7. Conclusion 14

PARTIE II — LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1989-1990 15

1. Les dépenses inscrites par anticipation 15
2. Le budget de dépenses 1988-1989 16
3. La prévision des dépenses 1989-1990 17
4. L'évolution des dépenses budgétaires 18

PARTIE III — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS 1989-1990 21

1. Les paramètres utilisés dans la préparation des crédits 21
2. Les crédits par mission 21
3. Les priorités gouvernementales 24
4. Les crédits par catégorie de dépenses 26
5. L'évolution des effectifs 31

PARTIE IV — RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE 35

Affaires culturelles 38
Affaires internationales 40
Affaires municipales 41
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 44
Approvisionnements et Services 47
Assemblée nationale 48
Communautés culturelles et Immigration 49
Communications 50
Conseil du trésor 52
Conseil exécutif 53
Éducation 55
Énergie et Ressources 58
Enseignement supérieur et Science 61
Environnement 64
Finances 66
Industrie, Commerce et Technologie 68
Justice 70

Loisir, Chasse et Pêche 72
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu 74
Office de planification et de développement du Québec 78
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 79
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration 80
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française 82
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 83
Régie de l'assurance-maladie du Québec 84
Revenu 86
Santé et Services sociaux 87
Sécurité publique 90
Tourisme 92
Transports 93
Travail 96

INTRODUCTION

Le « Livre des crédits 1989-1990 » présente à l'Assemblée nationale les crédits demandés par le gouvernement pour l'année financière débutant le 1er avril 1989. Le présent document en est le complément et vise à fournir des éléments supplémentaires d'information sur le budget des dépenses. À ce titre, les montants qui s'y retrouvent excluent les crédits de la catégorie « Prêts, Placements et avances », laquelle fait partie des opérations non budgétaires.

La première partie est constituée de la présentation faite par le ministre délégué à l'Administration et Président du Conseil du trésor, monsieur Daniel Johnson, de la politique de gestion des dépenses publiques.

La deuxième partie présente la prévision des dépenses 1989-1990 et la compare à la dépense probable 1988-1989. L'évolution historique des dépenses y est analysée en relation avec le taux d'inflation (IPC) et la croissance du produit intérieur brut (PIB).

La troisième partie donne la répartition des crédits 1989-1990 par mission et catégorie de dépenses ainsi qu'un aperçu des priorités gouvernementales pour la prochaine année. La dernière section de cette partie porte sur les effectifs gouvernementaux.

La quatrième partie présente un tableau sommaire des enveloppes ministérielles et les faits saillants des crédits 1989-1990 par ministère et par programme.

PARTIE I

LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

1. INTRODUCTION

Dès son arrivée au pouvoir à la fin de 1985, le gouvernement s'est donné comme priorité de redresser la situation des finances publiques et de doter le Québec d'un secteur public dont la performance permet d'avoir une économie dynamique et concurrentielle. Cette politique a été énoncée dans le document intitulé « L'urgence d'un redressement » publié en mars 1986 par le ministre des Finances et elle vise essentiellement les objectifs suivants:

- orienter davantage le régime fiscal vers la croissance économique;
- améliorer la flexibilité financière du gouvernement pour qu'il puisse jouer un rôle stabilisateur en période de récession;
- éliminer le recours aux emprunts pour financer les dépenses courantes afin de ne pas transférer aux générations futures un fardeau financier improductif;
- offrir des services publics à des niveaux de coûts concurrentiels.

La réalisation de ces objectifs exige que la croissance des dépenses soit compatible avec l'évolution de la capacité de payer du gouvernement. Cet équilibre est à la base de la stratégie de gestion poursuivie depuis 1986.

2. LA STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le défi que doit relever le gouvernement consiste à répondre aux besoins de la population tout en respectant la capacité de payer des contribuables québécois. Une gestion rigoureuse des dépenses gouvernementales s'impose donc pour offrir des services de qualité qui sont produits de la façon la plus efficace possible. La stratégie retenue par le présent gouvernement en matière de dépenses repose sur quatre grandes lignes directrices:

- limiter la croissance globale des dépenses gouvernementales à un rythme qui se rapproche le plus possible de l'inflation et qui est inférieur à la croissance du produit intérieur brut;
- aligner la rémunération globale des employés du secteur public et parapublic sur celle du secteur privé;
- administrer les programmes et les services en respectant rigoureusement les ressources budgétaires allouées;
- répondre aux nouveaux besoins de services en procédant d'abord par voie de réallocation des ressources existantes.

3. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

La politique de dépenses appliquée depuis 1986 a permis d'infléchir le rythme de croissance des dépenses gouvernementales. Comme le montre le graphique 1, la croissance des dépenses avant 1986 a généralement dépassé celle du produit intérieur brut (PIB). Grâce aux efforts de gestion appliqués depuis 1986, la croissance des dépenses a été limitée à un taux nettement inférieur à celui du PIB.

GRAPHIQUE 1
TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS DU PIB, DES DÉPENSES ET DE L'IPC

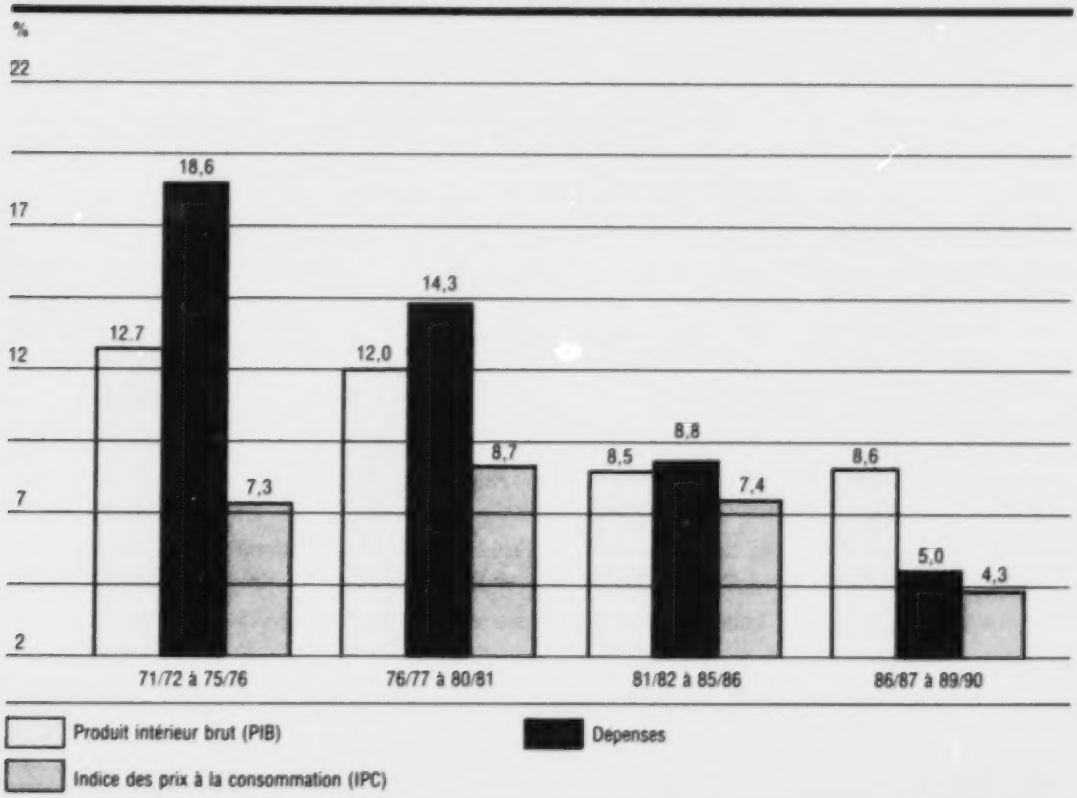

Note 1: Les données du PIB et de l'IPC sont pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Note 2: Les dépenses sont sur base comparable, c'est-à-dire après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses jusqu'au 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

Pour 1989-1990, le taux d'augmentation des dépenses sera de 5,8% tout comme en 1988-1989. Ce taux est inférieur de 1,7 point de pourcentage à celui anticipé pour le PIB en 1989; il dépasse de 1,3 point de pourcentage le taux prévu pour l'inflation (IPC).

TABLEAU 1
TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES, DU PIB ET DE L'IPC
(en%)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Dépenses[1]	**3,1**	**5,3**	**5,8**	**5,8**
PIB[2]	9,6	9,0	8,3[3]	7,5[3]
IPC[2]	4,1	4,4	4,1	4,5[3]

[1] Sur base comparable après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses avant le 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

[2] Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

[3] Prévision.

Une comparaison par rapport à l'Ontario et au gouvernement fédéral permet de constater que la performance du Québec a été excellente. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen des dépenses au cours des trois dernières années s'est établi à 4,7% au Québec, alors qu'il a été de 9,5% en Ontario et de 5,6% dans l'administration fédérale. Le budget des dépenses au Québec étant de 33 milliards $, on peut considérer que chaque point de pourcentage additionnel aurait représenté des dépenses supplémentaires de 330 millions $ par année.

TABLEAU 2
ÉVOLUTION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES: QUÉBEC, ONTARIO ET GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
(en%)

	Gouvernement du Québec	Gouvernement de l'Ontario	Gouvernement Fédéral
1986-1987	3,1	11,5	4,6
1987-1988	5,3	8,6	7,7
1988-1989	5,8	8,4	5,5
Taux de croissance moyen	**4,7**	**9,5**	**5,6**

Sources: Discours sur le budget fédéral 1988-1989
Budget de l'Ontario de 1988

Les résultats de la politique de dépenses suivie depuis 1986 peuvent être également illustrés en analysant l'évolution de la part des dépenses gouvernementales dans l'économie. Comme le montre le graphique 2, le rapport entre les dépenses gouvernementales et la valeur du PIB avait atteint 25,7% en 1983-1984 et 1984-1985. Depuis la mise en place de la nouvelle politique de dépenses, le même rapport a été abaissé à 22,4% en 1988-1989. Pour 1989-1990, la part des dépenses gouvernementales dans l'économie québécoise sera ramenée à 22%, un niveau qui est inférieur à celui qui prévalait depuis 1975.

GRAPHIQUE 2
RATIO DÉPENSES/PIB

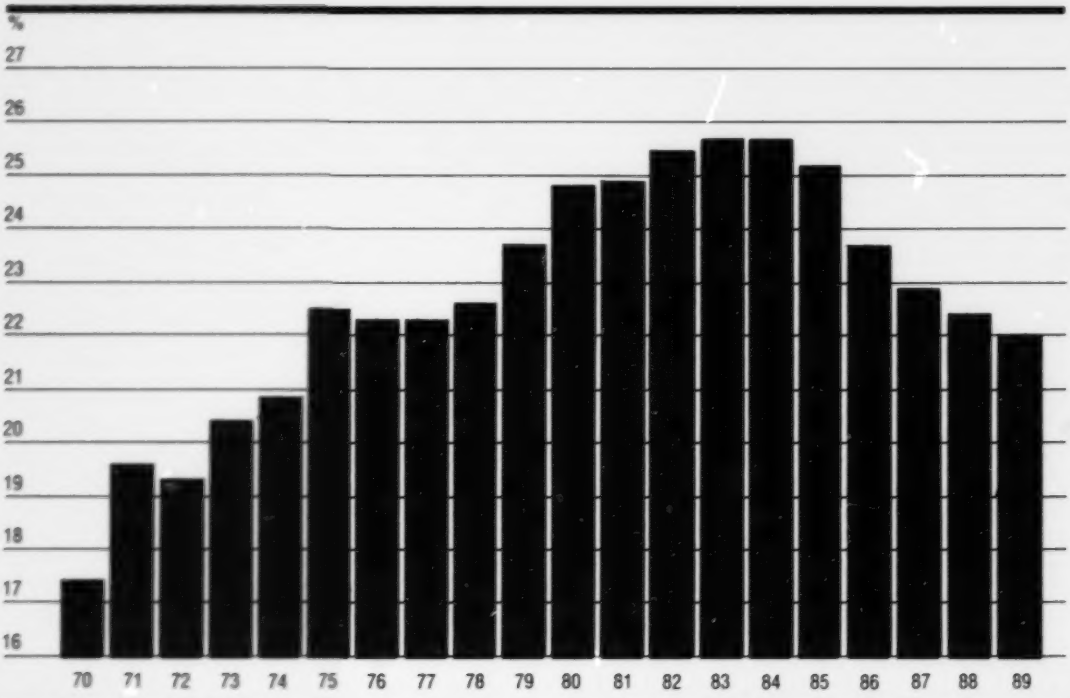

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril alors que les données du PIB sont en années civiles.

Note 2: Les dépenses sont sur base comparable, c'est-à-dire après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses jusqu'au 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

4. L'IMPACT DES SALAIRES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES

Pour remplir sa mission première qui est d'offrir des services à la population, le gouvernement fait appel à une main-d'oeuvre qui totalise plus de 340 000 employés et qui correspond à plus de 10% de l'emploi total au Québec. Le coût de cette main-d'oeuvre constitue également une part importante des dépenses du secteur public puisque la rémunération et les contributions aux régimes de retraite représentent près de la moitié du budget gouvernemental.

La politique de rémunération est donc la composante la plus importante de la politique de dépenses. Autant le gouvernement désire offrir des services de qualité à la population, autant il désire traiter de façon équitable les employés qui sont ceux qui en définitive offrent ces services. À cet égard, la politique de rémunération vise à déterminer les salaires pour les employés du secteur public qui sont généralement et globalement comparables à ceux du secteur privé.

En respectant ce principe, et en tenant compte des offres salariales présentées pour l'année 1989, le coût total de la rémunération représente 56,0% de l'augmentation des crédits de l'exercice 1989-1990. Ces offres sont équitables et elles sont aussi compatibles avec les objectifs de la politique de dépenses du gouvernement.

5. LE CONTRÔLE RIGOUREUX DE L'OBJECTIF DE DÉPENSES

Le cadre budgétaire retenu pour ralentir la croissance des dépenses gouvernementales implique le respect de l'objectif de dépenses qui est fixé en début d'année financière. Pour la troisième année consécutive, nous prévoyons que l'exercice 1988-1989 se terminera en respectant l'objectif de dépenses que s'était fixé le gouvernement.

TABLEAU 3
COMPARAISON ENTRE L'OBJECTIF DE DÉPENSES VISÉ ET LES RÉSULTATS[1]
(en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Objectif de dépenses fixé au Discours sur le budget	28 404	29 940	30 934
Résultats de l'exercice	28 389	29 889	30 934[2]
Écart entre l'objectif et les résultats	15	51	—

[1] Les données sont établies sur les mêmes bases qu'au Discours sur le budget sauf pour tenir compte, en 1986-1987 et 1987-1988, de la modification intervenue au mode de financement de la Société d'habitation du Québec.

[2] Dépenses probables.

Comme l'an dernier, le gouvernement a décidé de procéder à l'inscription anticipée de certaines dépenses. C'est ainsi que des dépenses qui auraient été assumées en 1989-1990 ont été inscrites en 1988-1989. Il s'agit d'un montant de 325 millions $ dont 176 millions $ porte sur l'aide sociale et sur les prestations de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris: le paiement d'avril 1989 sera effectué le 31 mars au lieu du 3 avril. Les autres sommes inscrites par anticipation comprennent des versements de 93 millions $ aux fonds d'amortissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des contributions de 56 millions $ au Régime de retraite des fonctionnaires. Le total de ces anticipations de dépenses sert de contrepartie à des revenus plus élevés que prévus au Discours sur le budget.

6. LA RÉALLOCATION DES RESSOURCES

Afin de limiter la croissance globale des dépenses à un rythme qui se rapproche le plus possible de l'inflation, le gouvernement répond aux nouveaux besoins en procédant d'abord par voie de réallocation des ressources existantes. Cette approche favorise une meilleure allocation des ressources en incitant les ministères et organismes du gouvernement à affecter les ressources disponibles vers leurs besoins prioritaires. En procédant de la sorte, le gouvernement évite un improductif empilage de programmes.

De nouveau cette année, la préparation du budget des dépenses 1989-1990 s'est faite en appliquant des mesures d'économies budgétaires qui s'adressent à la plupart des ministères et organismes. Le réseau universitaire et le réseau de la santé et des services sociaux ont été exemptés de toute compression et les ministères de la Justice et de la Sécurité publique ont été exemptés en grande partie de l'application des mesures d'économies budgétaires touchant leurs effectifs ou leur fonctionnement.

Le résultat des mesures d'économies demandées aux ministères et les réaménagements budgétaires que ces derniers ont effectués permettront de financer des activités prioritaires totalisant 513 millions $ en 1989-1990. En tenant compte de la récurrence des activités ainsi mises en oeuvre depuis 1986, c'est un montant cumulatif de 2 172 millions $ qui se retrouve dans le le budget 1989-1990 pour répondre à des besoins nouveaux. Comme le montre le graphique 3, ce sont les ministères de la mission sociale qui ont le plus bénéficié depuis trois ans de ces réallocations budgétaires avec 47,1% du total. Les autres priorités gouvernementales se retrouvent dans une proportion de 27,7% dans les ministères à vocation économique, 17,8% dans les ministères de la mission éducative et culturelle et 7,4% dans les ministères appartenant à la mission gouvernementale et administrative.

GRAPHIQUE 3
ALLOCATION DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES DEPUIS 1986-1987(1)

(1) Répartition des crédits totalisant 2,2 milliards $ en 1989-1990 et correspondant aux activités prioritaires mises en œuvre depuis 1986-1987.

Ces réallocations de plus de 2 milliards $ sont importantes dans le contexte de croissance modérée des dépenses qui a prévalu depuis 1986. Elles témoignent des efforts budgétaires consentis par l'ensemble de l'appareil gouvernemental pour s'adapter aux nouveaux besoins de services. Le gouvernement a pu ainsi mettre de l'avant un éventail de nouvelles priorités qui ont permis d'améliorer les services à la population dans un grand nombre de secteurs. Les réallocations budgétaires effectuées depuis 1986 ont notamment porté sur les priorités énumérées ci-après.

- **Santé et services sociaux**
  - — Plans de désengorgement des urgences
  - — Développement des unités de médecine familiale;
  - — Fonds additionnels pour améliorer les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées;
  - — Indexation additionnelle de 1% par année pour les centres hospitaliers de courte durée compte tenu de la demande accrue de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale;
  - — Ajustement budgétaire visant à tenir compte de l'alourdissement des clientèles dans les centres d'accueil d'hébergement;
  - — Crédits de fonctionnement alloués pour les nouvelles immobilisations réalisées dans ce réseau;
  - — Relèvement de la base budgétaire des hôpitaux;
  - — Plan d'action contre le SIDA;
  - — Intégration des personnes handicapées;
  - — Plan d'action en santé mentale;
  - — Soutien aux organismes d'aide aux femmes, aux jeunes et aux victimes de toxicomanie.

- **Éducation et Enseignement supérieur**

  — Amélioration du financement des universités;
  — Développement de l'éducation des adultes;
  — Nouvelle politique de la formation professionnelle dans les commissions scolaires.

- **Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu**

  — Réforme de l'aide sociale avec bonification des prestations aux personnes inaptes au travail et parité accordée aux jeunes de moins de 30 ans;
  — Mise en place du nouveau programme APPORT;
  — Bonification des programmes visant à accroître l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale;
  — Soutien à la formation en entreprise.

- **Langue et culture**

  — Promotion de la langue française et intégration des immigrants;
  — Développement des grands musées: Musée de la Civilisation, Musée du Québec, Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art contemporain;
  — Accentuation de l'aide aux arts et aux artistes.

- **Environnement**

  — Programme d'assainissement des eaux;
  — Plan pour améliorer la sécurité environnementale au Québec;
  — Programme d'amélioration de la gestion des fumiers sur la ferme;
  — Stratégie visant la réduction des déchets industriels, l'élimination des pneus entreposés à St-Amable et l'évaluation des sites contenant des déchets toxiques;
  — Nouvelles mesures relatives au dépérissement des érablières;
  — Mise en place du nouveau programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égouts (AIDA).

- **Politique familiale**

  — Service de garde à l'enfance: développement de nouvelles places de garde et bonification des subventions versées aux garderies et aux parents;
  — Programme d'accès à la propriété pour les familles ayant deux enfants ou plus.

- **Développement économique**

  — Constitution d'un fonds de développement technologique de 300 millions $ pour les cinq prochaines années;
  — Voirie forestière et accélération des activites de reboisement;
  — Amélioration et conservation du réseau routier;
  — Plan d'action du transport dans la région de Montréal;
  — Majoration de l'aide versée à la relève agricole.

7. CONCLUSION

Au début de son mandat, le gouvernement s'est engagé à redresser la situation des finances publiques et à répondre aux besoins de la population en tenant compte de sa capacité de payer. Cet engagement a été respecté. En effet, grâce aux efforts soutenus de l'ensemble des ministères et organismes, le gouvernement a pu allouer des sommes substantielles pour répondre aux nouveaux besoins de la population du Québec.

Après une troisième année d'application de la politique de gestion des dépenses, le gouvernement a réussi à rétablir un équilibre plus acceptable entre les coûts des services publics et sa capacité financière. La maîtrise retrouvée des finances publiques du Québec aura permis de créer l'environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois des dernières années.

Le ministre délégué à l'Administration
et Président du Conseil du trésor

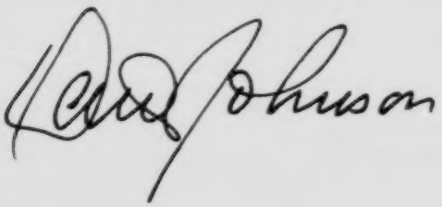

DANIEL JOHNSON

PARTIE II

LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1989-1990

Cette section porte sur la prévision de dépenses de l'exercice 1989-1990 et l'évolution des dépenses budgétaires au cours des dix dernières années. Les tableaux concernant les années 1988-1989 et 1989-1990 présentent à la fois les dépenses sur base réelle et sur base comparable. La distinction faite entre la base réelle et la base comparable s'explique par deux facteurs. Le premier provient de l'inscription de dépenses anticipées en 1987-1988 et 1988-1989. Le second concerne les allocations familiales qui sont comptabilisées en déduction des revenus depuis le 1er janvier 1989.

1. Les dépenses inscrites par anticipation

À l'occasion du dépôt des crédits 1988-1989 et du Discours sur le budget 1988-1989, le gouvernement a annoncé l'inscription en 1987-1988 de dépenses totalisant 849 millions $ qui auraient normalement été imputées en 1988-1989 et 1989-1990. Les paiements par anticipation effectués en 1987-1988 ont eu pour effet de réduire les dépenses de 625 millions $ en 1988-1989 et de 136 millions $ en 1989-1990.

Le gouvernement a également décidé de procéder en 1988-1989 à l'inscription anticipée de certaines dépenses. Ainsi, des dépenses qui auraient été assumées en 1989-1990 ont été inscrites en 1988-1989. Il s'agit d'un montant de 325 millions $ dont 176 millions $ porte sur l'aide sociale et sur les prestations de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. Les autres sommes inscrites par anticipation comprennent des versements de 93 millions $ aux fonds d'amortissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des contributions de 56 millions $ au Régime de retraite des fonctionnaires. En raison des dépenses additionnelles d'intérêt qui découlent de ce dernier ajustement, l'effet en 1989-1990 des dépenses inscrites par anticipation en 1988-1989 s'élève à 320 millions $.

Le tableau 4 présente un sommaire de l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

TABLEAU 4
EFFET DES DÉPENSES INSCRITES PAR ANTICIPATION
EN 1987-1988 ET 1988-1989
(en millions de dollars)

	Dépenses inscrites par anticipation		
	En 1987-1988	En 1988-1989	Total
Effet sur les crédits			
1987-1988	306	—	306
1988-1989	(379)	269	(110)
1989-1990	(136)	(320)	(456)
Effet sur les dépenses			
1987-1988	849	—	849
1988-1989	(625)	325	(300)
1989-1990	(136)	(320)	(456)

2. Le budget de dépenses 1988-1989

Lors du dépôt du Livre des crédits le 24 mars 1988, la prévision de dépenses sur base réelle pour l'exercice 1988-1989 avait été fixée à 31 208 millions $. À l'occasion du Discours sur le budget, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Lévesque, a annoncé un certain nombre de mesures ayant pour effet de réviser l'objectif de dépenses à 30 934 millions $. Les crédits supplémentaires de 146 millions $ alors annoncés ont principalement été financés par une hausse des crédits périmés. Des crédits supplémentaires de 289 millions $ ont par ailleurs été adoptés à l'automne afin de pourvoir en crédits un certain nombre de programmes. Finalement, des crédits supplémentaires ont été présentés en mars pour un montant de 301 millions $ dont 269 millions $ pour l'inscription en 1988-1989 de dépenses normalement imputables en 1989-1990.

Abstraction faite des dépenses inscrites par anticipation, les crédits supplémentaires présentés en 1988-1989 n'ont pas entraîné de modifications à l'objectif de dépenses annoncé lors du Discours sur le budget.

TABLEAU 5
PRÉVISION DES DÉPENSES 1988-1989
(en millions de dollars)

	1987-1988	1988-1989		
	Résultats réels	**Dépôt des crédits**	**Discours sur le budget**	**Dépense probable**
Crédits budgétaires initiaux[1]	**30 183**	**31 516**	**31 516**	**31 516**
Crédits supplémentaires #1	257	—	146	146
Crédits supplémentaires #2	361	—	—	289
Crédits supplémentaires #3	—	—	—	301
Crédits budgétaires sur base réelle	**30 801**	**31 516**	**31 662**	**32 252**
Crédits périmés nets	(50)[2]	(225)	(645)[3]	(863)
Variations à la provision pour pertes sur placements en actions	(13)	(83)	(83)	(130)
Dépenses budgétaires sur base réelle[4]	**30 738**	**31 208**	**30 934**	**31 259**

[1] Crédits excluant les prêts, placements et avances et tenant compte pour 1987-1988 de la modification intervenue dans le financement de la Société d'habitation du Québec.

[2] Excluant les crédits périmés à la Société d'habitation du Québec et déduction faite des dépassements aux crédits permanents.

[3] Incluant des crédits périmés de 246 millions $ découlant de dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et de 59 millions $ au titre des allocations familiales.

[4] Ces données incluent les dépenses relatives aux allocations familiales jusqu'au 31 décembre 1988.

3. La prévision des dépenses 1989-1990

Les prévisions relatives aux crédits et aux dépenses 1989-1990 sont présentées au tableau 6 sur base réelle et sur base comparable. Les crédits sur base comparable pour l'année financière 1989-1990 s'établissent à 33 643 millions $, soit un taux de croissance de 4,7% par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits périmés nets qui sont prévus et de la variation de la provision pour pertes sur placements en actions, la prévision de dépenses pour l'exercice 1989-1990 est de 33 213 millions $. Le taux de croissance des dépenses par rapport à 1988-1989 est de 5,8%, un taux identique à celui de l'exercice précédent.

TABLEAU 6
PRÉVISION DES DÉPENSES SUR BASE RÉELLE ET SUR BASE COMPARABLE
1988-1989 ET 1989-1990
(en millions de dollars)

	Sur base réelle		Sur base comparable		
	1988-1989	1989-1990	1988-1989	1989-1990	Variation en %
Crédits budgétaires initiaux[1]	**31 516**	**33 187**	**31 516**	**33 187**	
Crédits supplémentaires #1	146	—	146	—	
Crédits supplémentaires #2	289	—	289	—	
Crédits supplémentaires #3	301	—	301	—	
Allocations familiales[2]	—	—	(229)	—	
Dépenses inscrites par anticipation					
– en 1987-1988	—	—	379	136	
– en 1988-1989	—	—	(269)	320	
Crédits budgétaires	**32 252**[3]	**33 187**	**32 133**	**33 643**	**4,7**
Crédits périmés nets	(863)[4]	(325)	(614)[5]	(325)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(130)	(105)	(130)	(105)	
Dépenses budgétaires	**31 259**	**32 757**	**31 389**	**33 213**	**5,8**

[1] Crédits excluant les prêts, placements et avances.

[2] Les dépenses afférentes aux allocations familiales sont soustraites sur base comparable puisqu'elles sont comptabilisées en déduction des revenus depuis le 1er janvier 1989.

[3] Le total des crédits apparaissant au sommaire général des dépenses au Livre des crédits s'établit pour l'année 1988-1989 à 32 023 millions $ dû au fait que les crédits relatifs aux allocations familiales en sont exclus.

[4] Le montant des crédits périmés nets apparaissant au sommaire général des dépenses du Livre des crédits s'établit à 804 millions $ pour l'année 1988-1989 dû au fait que les crédits relatifs aux allocations familiales en sont exclus.

[5] Excluant des crédits périmés de 246 millions $ découlant de dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et incorporant des crédits périmés de 56 millions $ utilisés pour financer des dépenses inscrites par anticipation en 1988-1989.

4. L'évolution des dépenses budgétaires

L'évolution des dépenses depuis le début de la décennie 80 est présentée au tableau 7. De 1980-1981 à 1985-1986, le rythme de croissance des dépenses sur base comparable a fluctué entre 5,7% et 16, 4%. Pour la période comprise entre 1986-1987 et 1989-1990, le taux de croissance des dépenses a varié entre 3,1% et 5,8%. Le rythme d'augmentation annuel moyen pour chacune de ces périodes a été de 8,8% pour la première période et de 5,0% pour la seconde.

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES AU QUÉBEC

		1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Dépenses totales sur base réelle	(M$)	18 107	20 507	22 162	23 948	26 061	27 529	28 389	30 738	31 259	32 757
• Allocations familiales	(M$)	(177)	(185)	(187)	(195)	(200)	(202)	(210)	(219)	(170)	—
Dépenses sur base réelle corrigées des allocations familiales [1]		17 930	20 322	21 975	23 753	25 861	27 327	28 179	30 519	31 089	32 757
• Effet des dépenses inscrites par anticipation											
– en 1987-1988	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	(849)	625	136
– en 1988-1989	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	—	(325)	320
Dépenses sur base comparable											
• en dollars courants	(M$)	17 930	20 322	21 975	23 753	25 861	27 327	28 179	29 670	31 389	33 213
• variation en %		16,4	13,3	8,1	8,1	8,9	5,7	3,1	5,3	5,8	5,8
• en dollars constants ($ 1980)	(M$)	17 930	18 066	17 632	18 017	18 798	19 099	18 921	19 086	19 399	19 638
• variation en %		5,7	0,8	(2,4)	2,2	4,3	1,6	(0,9)	0,9	1,6	1,2
Dépenses par habitant [2]											
• en dollars courants	($)	2 808	3 156	3 401	3 668	3 984	4 195	4 309	4 501	4 728	4 968
• variation en %		15,6	12,4	7,7	7,9	8,6	5,3	2,7	4,5	5,0	5,1
• en dollars constants ($1 980)	($)	2 808	2 806	2 728	2 783	2 896	2 932	2 893	2 895	2 922	2 938
• variation en %		4,9	(0,1)	(2,8)	2,0	4,1	1,3	(1,3)	0,1	0,9	0,6
Dépenses en % du PIB [3]		24,8	24,9	25,5	25,7	25,7	25,2	23,7	22,9	22,4	22,0
Taux de croissance du PIB en % [3]		11,2	12,9	5,8	7,0	9,1	7,7	9,6	9,0	8,3 [4]	7,5 [4]
Taux d'inflation au Canada en % [5]		10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,4	4,1	4,5 [4]
Population au 1er juin	('000)	6 386,1	6 438,2	6 462,2	6 474,9	6 492,0	6 514,2	6 540,2	6 592,6	6 639,5	6 684,8 [4]

[1] Les dépenses afférentes aux allocations familiales sont soustraites puisqu'elles sont comptabilisées en déduction des revenus depuis le 1er janvier 1989.

[2] Dépenses en dollars courants et sur base comparable.

[3] Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

[4] Prévisions.

[5] Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Sources: Statistique Canada pour les données relatives au PIB et à l'IPC antérieures à 1988.
Ministère des finances. Rapport financier 1987-1988 pour le total des dépenses antérieures à 1988-1989.

Le graphique 4 montre depuis 1971 la différence entre le taux de croissance des dépenses et celui de l'IPC. Cette différence représente la croissance des dépenses exprimées en dollars constants. Comme on peut le constater, les années soixante-dix se caractérisent par des taux de croissance réelle nettement plus élevés que ceux des années quatre-vingt. Depuis 1986-1987, la croissance réelle des dépenses a été maintenue à un taux inférieur à 2%.

GRAPHIQUE 4
DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES ET CELUI DE L'IPC

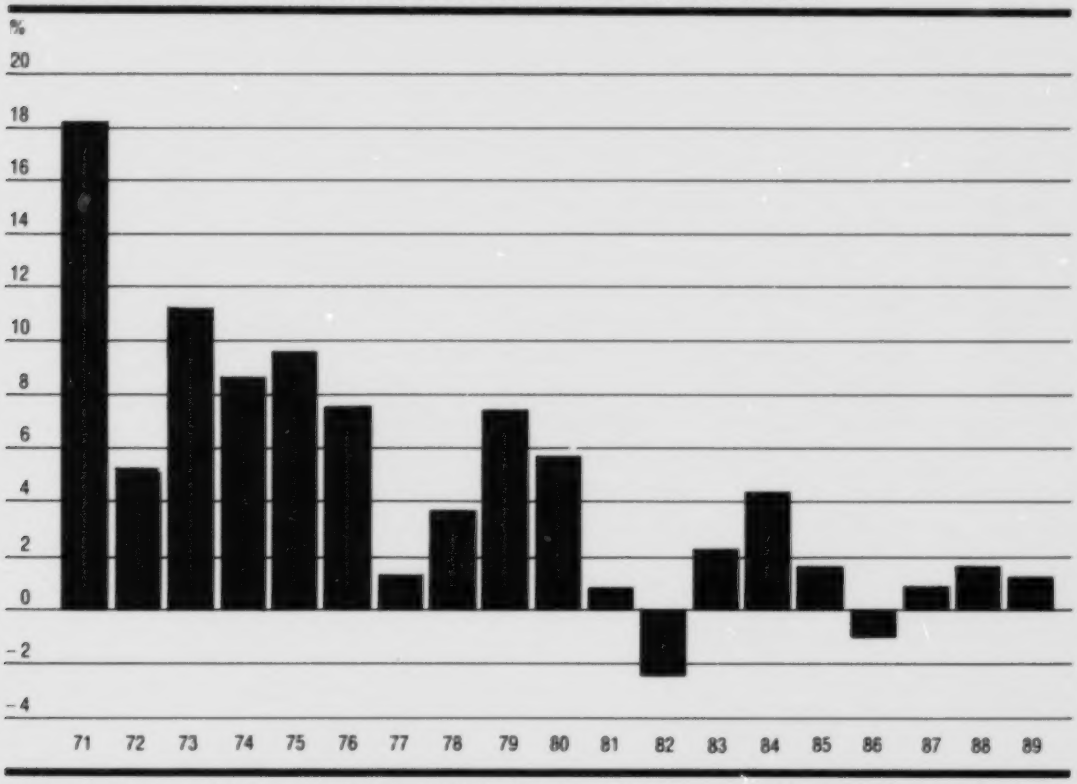

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable, c'est-à-dire après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses jusqu'au 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

Note 2: L'IPC porte sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Le graphique 5 illustre la différence entre le taux de croissance des dépenses et celui du PIB. On y constate que c'est seulement depuis 1984-1985 que la croissance des dépenses est maintenue à un rythme inférieur à celui du PIB.

GRAPHIQUE 5
DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES ET CELUI DU PIB

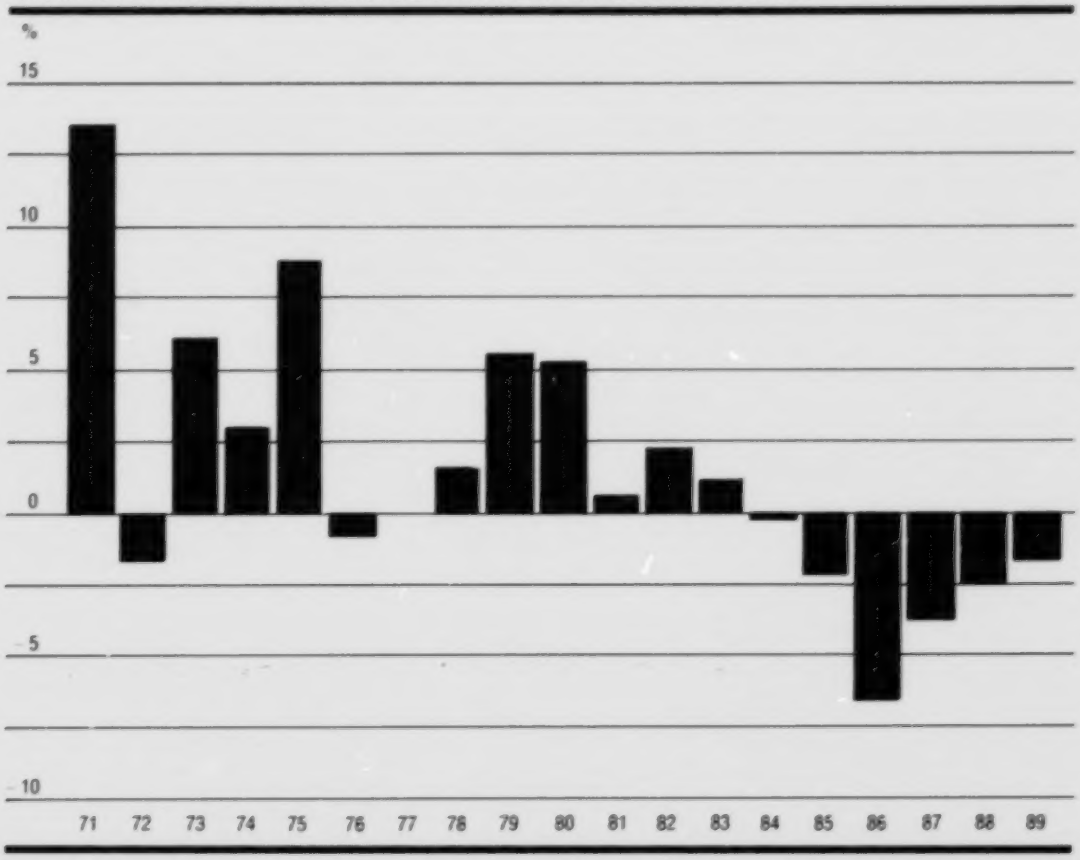

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable, c'est-à-dire après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses jusqu'au 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

Note 2: Le PIB est celui de l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Comme le montre le graphique 2 de la partie I, la croissance des dépenses à un rythme inférieur à celui du PIB a comme conséquence de réduire la part des dépenses gouvernementales dans l'économie. Le ratio dépenses / PIB avait atteint un sommet de 25,7% en 1983-1984 et 1984-1985. Depuis 1986-1987, le rapport entre les dépenses gouvernementales et la valeur du PIB a été abaissé pour se situer à 22,4% en 1988-1989. Pour 1989-1990, la part des dépenses gouvernementales dans l'économie québécoise sera ramenée à 22%.

PARTIE III

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS 1989-1990

Cette partie présente une synthèse des crédits 1989-1990. La première section fait état des paramètres ayant servi à la préparation des crédits alors que les autres sections comparent les crédits 1989-1990 avec les crédits modifiés 1988-1989 selon divers regroupements. On y retrouve également l'allocation des priorités gouvernementales en 1989-1990 et un état des effectifs gouvernementaux. Étant donné les comparaisons qui sont faites entre 1988-1989 et 1989-1990, les chiffres apparaissant dans cette partie sont toujours présentés sur base comparable, c'est-à-dire après avoir retranché les allocations familiales inscrites aux dépenses jusqu'au 1er janvier 1989 et avoir éliminé l'effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

1. Les paramètres utilisés dans la préparation des crédits

Les crédits 1989-1990 ont été préparés en indexant les enveloppes budgétaires qui sont influencées par l'inflation. Les autres enveloppes budgétaires ont été ajustées pour refléter l'impact de facteurs particuliers tels que les fluctuations de taux d'intérêt, l'évolution des clientèles ou la non-récurrence de certaines dépenses. Une fois complétée cette projection mécanique, il a été demandé aux ministères de réaliser des mesures d'économies budgétaires afin de respecter l'objectif de dépenses visé par le gouvernement.

Les mesures d'économies demandées aux ministères ont porté sur les éléments suivants:

- une réduction de 2% des dépenses de traitement et des effectifs autorisés de la plupart des ministères et organismes gouvernementaux;
- la non-indexation des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert compressibles;
- une réduction de 1,7% de certaines dépenses à caractère compressible.

Ces différentes mesures permettront des économies totalisant 182 millions $. Il est à noter que le réseau universitaire et le réseau de la santé et des services sociaux ont été exemptés de toute compression. De plus, le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique ont été exemptés en grande partie de l'application des mesures d'économies budgétaires touchant leurs effectifs ou leur fonctionnement.

2. Les crédits par mission

Cette section présente la répartition des crédits selon les quatre grandes missions gouvernementales, soit la mission économique, la mission éducative et culturelle, la mission sociale et la mission gouvernementale et administrative.

Comme le montre le graphique 6, la mission sociale accapare la part la plus importante des crédits avec 39,5% des crédits en 1989-1990. La mission éducative et culturelle vient au second rang avec 29,7% du total. La mission gouvernementale et administrative et la mission économique représentent respectivement 19,0% et 11,8% des crédits totaux.

GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION DES CRÉDITS 1989-1990(1)

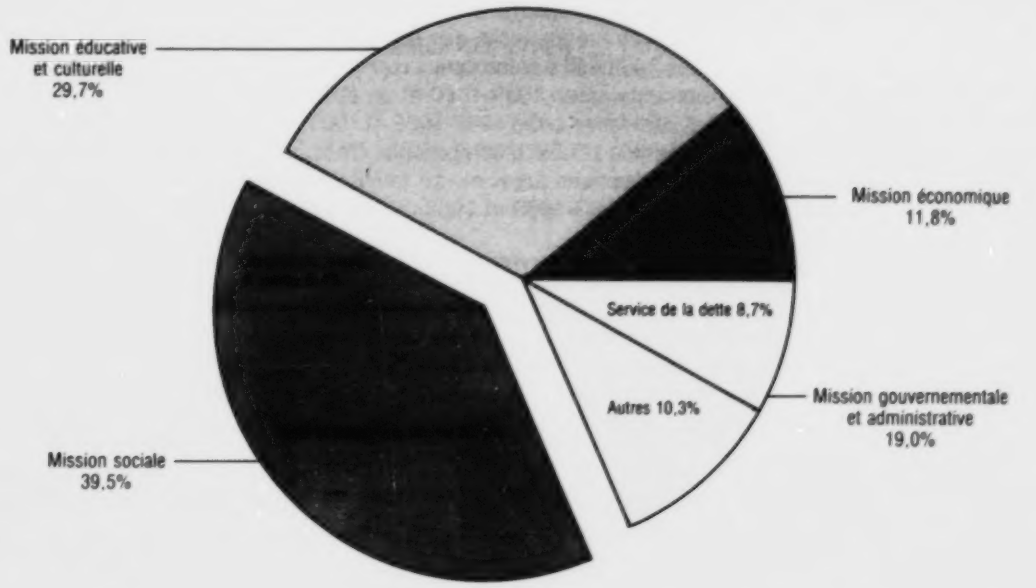

(1) Crédits sur base comparable excluant les prêts, placements et avances.

Le tableau 8 compare pour chaque mission les crédits 1989-1990 par rapport aux crédits 1988-1989. La mission sociale est celle qui augmente le plus avec une hausse de 6,1%. La mission éducative et culturelle vient au deuxième rang avec une augmentation de 5,2%. La mission économique et la mission gouvernementale et administrative montrent des accroissements respectifs de 3,7% et 1,8%.

Les domaines d'activités qui connaissent la plus forte croissance sont dans l'ordre, la culture, les industries secondaires et le développement technologique ainsi que la santé et l'adaptation sociale. L'augmentation de 11,1% dans le domaine de la culture s'explique par les crédits additionnels qui ont été octroyés en 1989-1990 pour la promotion de la langue française et le développement des grands musées. La croissance de 9,9% dans le domaine des industries secondaires et du développement technologique résulte des crédits additionnels de 60 millions $ prévus en 1989-1990 pour la constitution du « Fonds de développement technologique ». Pour ce qui est du domaine de la santé et de l'adaptation sociale, la croissance de 7,2% reflète principalement les augmentations de crédits applicables aux centres hospitaliers de courte durée, à l'assurance-maladie et aux services de garde à l'enfance.

Plus de 80% de l'augmentation des crédits en 1989-1990 est affectée à la mission sociale et à la mission éducative et culturelle. Ces missions sont responsables de l'augmentation des crédits dans une proportion de 50,4% et 32,7% respectivement. Enfin, 9,3% revient à la mission économique et 7,5% à la mission gouvernementale et administrative.

TABLEAU 8
CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS[1, 2]
(en millions de dollars)

	1989-1990	1988-1989[3]	Variation en %	Répartition de l'écart	
				Montant	En %
MISSION ÉCONOMIQUE					
• Ressources naturelles et industries primaires	1 577	1 501	5,1	76	5,0
• Industries secondaires et développement technologique	422	384	9,9	38	2,5
• Services	111	110	0,9	1	0,1
• Ressources humaines	344	349	(1,4)	(5)	(0,3)
• Transports	1 509	1 477	2,2	32	2,1
Sous-total	3 962	3 821	3,7	141	9,3
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE					
• Éducation	9 491	9 026	5,2	465	30,8
• Culture	270	243	11,1	27	1,8
• Loisir et faune	220	218	0,9	2	0,1
Sous-total	9 982	9 488	5,2	494	32,7
MISSION SOCIALE					
• Sécurité du revenu	2 605	2 555	2,0	50	3,3
• Santé et adaptation sociale	10 479	9 773	7,2	706	46,8
• Habitation	222	218	1,8	4	0,3
Sous-total	13 306	12 545	6,1	761	50,4
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE					
• Institutions politiques	815	770	5,8	45	3,0
• Gestion administrative centrale	4 626	4 577	1,1	49	3,2
• Relations intergouvernementales	104	99	5,1	5	0,3
• Protection de la personne et de la propriété	847	833	1,7	14	0,9
Sous-total	6 392	6 279	1,8	113	7,5
TOTAL DES CRÉDITS	**33 643**	**32 133**	**4,7**	**1 510**	**100,0**
Crédits périmés nets	(325)	(614)[4]		—	—
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(105)	(130)		—	—
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**33 213**	**31 389**	**5,8**	—	—

(1) Crédits sur base comparable excluant les prêts, placements et avances.

(2) Les montants et les pourcentages étant arrondis, les sous-totaux de chaque mission ainsi que le total des crédits peuvent ne pas correspondre à la somme.

(3) Crédits modifiés

(4) Excluant des crédits périmés de 246 millions $ découlant de dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et incorporant des crédits périmés de 56 millions $ utilisés pour financer des dépenses inscrites par anticipation en 1988-1989.

3. Les priorités gouvernementales

Les mesures prioritaires mises de l'avant depuis 1986-1987 requièrent des crédits de 2 172 millions $ dans le budget 1989-1990. De cette somme, un montant de 1 659 millions $ est nécessaire pour la récurrence des actions déjà prises et 513 millions $ pour les nouvelles activités prioritaires mises en oeuvre à compter de 1989-1990.

TABLEAU 9
RÉPARTITION DES CRÉDITS ALLOUÉS
POUR DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES EN 1989-1990
(en millions de dollars)

Ministères/Organismes	Crédits
Santé et Services sociaux	95,2
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	91,8
Transports	61,7
Conseil exécutif (Fonds de développement technologique)	60,0
Environnement	56,7
Office des services de garde à l'enfance	43,6
Revenu	15,0
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	13,0
Industrie, Commerce et Technologie	11,3
Sécurité publique	10,8
Énergie et Ressources	9,3
Enseignement supérieur et Science	8,2
Communautés culturelles et Immigration	7,5
Autres	28,6
TOTAL	**512,7**

De tous les ministères, c'est celui de la Santé et des Services sociaux qui reçoit la part la plus importante, soit 95,2 millions $. Un montant de 45,2 millions $ est prévu pour l'augmentation de la base de financement des centres hospitaliers de courte durée de façon à satisfaire la demande accrue de services résultant du vieillissement de la population et de l'évolution de la technologie médicale. Les autres sommes prévues comprennent notamment 18,5 millions $ pour l'ouverture de nouveaux services, 6,0 millions $ pour le développement des unités de médecine familiale et 7,0 millions $ pour le plan d'action contre le SIDA.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu s'est vu octroyer 91,8 millions $. Cette somme comprend 72,6 millions $ pour la réforme de l'aide sociale, notamment pour les coûts administratifs de mise en oeuvre et pour la bonification des prestations aux personnes inaptes au travail et aux jeunes de moins de 30 ans qui se sont vus accorder la parité avec les 30 ans et plus.

Le ministère des Transports a bénéficié d'ajustements totalisant 61,7 millions $, dont 44,0 millions $ consacrés au plan d'action portant sur le réseau routier dans la région de Montréal et 17,7 millions $ pour l'aide au transport en commun.

Le budget du Conseil exécutif comporte une provision de 60 millions $ pour la constitution d'un « Fonds de développement technologique » pour lequel une enveloppe de 300 millions $ est prévue au cours des cinq prochaines années.

Le ministère de l'Environnement a quant à lui bénéficié d'ajustements budgétaires de 56,7 millions $ dont 47,5 millions $ pour le programme d'assainissement des eaux, 5,0 millions $ pour développer et renforcer l'expertise au niveau des laboratoires d'analyse, 2,7 millions $ pour l'élimination des pneus entreposés à Saint-Amable et 1,5 million $ pour l'inventaire des sites contenant des déchets toxiques.

L'Office des services de garde à l'enfance reçoit pour sa part 43,6 millions $ pour le développement de nouvelles places de garde et la bonification des subventions versées aux garderies et aux parents.

Le ministère du Revenu disposera d'une somme additionnelle de 15,0 millions $ pour l'application de la partie du programme APPORT relevant de sa juridiction.

Le budget des Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française est augmenté de 13,0 millions $ dont une somme de 2,1 millions $ pour la coordination de la politique linguistique et 10,0 millions $ pour la promotion du français dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des communications ainsi que dans ceux de la santé et des services sociaux.

Le ministère de la Sécurité publique a bénéficié pour sa part d'ajustements budgétaires de 10,8 millions $ dont 6,8 millions $ consacrés à l'accroissement des effectifs de la Sûreté du Québec.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources disposera de crédits additionnels de 9,3 millions $ dont 6,0 millions $ pour le contrôle de l'utilisation de la forêt et 3,3 millions $ pour l'application de mesures relatives au dépérissement des érablières.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'est vu accorder des ajustements budgétaires de 8,2 millions $ pour le financement des clientèles additionnelles au niveau universitaire.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration disposera de crédits additionnels de 7,5 millions $ aux fins des mesures d'accueil et de francisation de la population immigrante.

Enfin, diverses autres sommes totalisant 28,6 millions $ ont été allouées aux autres ministères et organismes afin de leur permettre de donner suite aux priorités gouvernementales dans leurs secteurs respectifs. C'est le cas notamment du ministère de l'Éducation qui consacrera 4,5 millions $ de plus pour les services aux élèves handicapés et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui a bénéficié d'ajustements de 5,3 millions $ dont 3,5 millions $ consacrés au programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

4. Les crédits par catégorie de dépenses

Cette section présente la ventilation des crédits selon la super-catégorie de dépenses apparaissant au Livre des crédits ainsi que la répartition des crédits de transfert selon le type de bénéficiaire.

Le tableau 10 présente la répartition des crédits par super-catégorie de dépenses. On y constate que les crédits de transfert en 1989-1990 s'élèvent à 25 461 millions $ et représentent 75,7% du budget total de 33 643 millions $. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 631 millions $, soit 22,7% des crédits totaux. Les dépenses directes de capital totalisent 551 millions $ ou 1,6% du total des dépenses. Le taux de croissance par super-catégorie de dépenses est de 5,5% pour les dépenses de transfert et de 2,7% pour les dépenses de fonctionnement. Les dépenses directes de capital sont en baisse de 3,5%.

TABLEAU 10
CRÉDITS PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES[1]
(en millions de dollars)

	1989-1990	En % du total	1988-1989[2]	Variation en %
Fonctionnement	7 631	22,7	7 431	2,7
Capital	551	1,6	571	(3,5)
Transfert	25 461	75,7	24 131	5,5
TOTAL DES CRÉDITS	**33 643**	**100,0**	**32 133**	**4,7**
Crédits périmés nets	(325)	—	(614)[3]	(47,1)
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(105)	—	(130)	(19,3)
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**33 213**	**—**	**31 389**	**5,8**

1) Crédits sur base comparable.

2) Crédits modifiés.

3) Excluant des crédits périmés de 246 millions $ découlant de dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et incorporant des crédits périmés de 56 millions $ pour financer des dépenses inscrites par anticipation en 1988-1989.

Le tableau 11 et le graphique 7 présentent une répartition des crédits de transfert selon les bénéficiaires pour les exercices 1988-1989 et 1989-1990. Ces crédits servent principalement au financement des services publics offerts par les institutions décentralisées et les municipalités. Les institutions d'enseignement reçoivent en 1989-1990 9 141 millions $ et les établissements de santé et de services sociaux 7 752 millions $. Ces deux types de bénéficiaires cumulent les deux tiers des crédits de transfert. Les transferts aux personnes s'élèvent à 5 274 millions $ et comprennent principalement les dépenses relatives à la sécurité du revenu et le paiement des services rendus par les professionnels de la santé.

TABLEAU 11
CRÉDITS DE TRANSFERT PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE[1]
(en millions de dollars)

Bénéficiaires	1989-1990	1988-1989[2]	Variation en %
Entreprises	766	697	9,9
Établissements de santé et de services sociaux	7 752	7 253	6,9
Institutions d'enseignement	9 141	8 675	5,4
Municipalités	1 346	1 236	8,9
Organismes sans but lucratif	626	585	7,0
Personnes	5 274	5 139	2,6
Entreprises et organismes d'État	556	547	1,6
TOTAL[3]	**25 461**	**24 131**	**5,5**

(1) Crédits sur base comparable
(2) Crédits modifiés
(3) Les montants étant arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme.

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DES CRÉDITS DE TRANSFERT EN 1989-1990

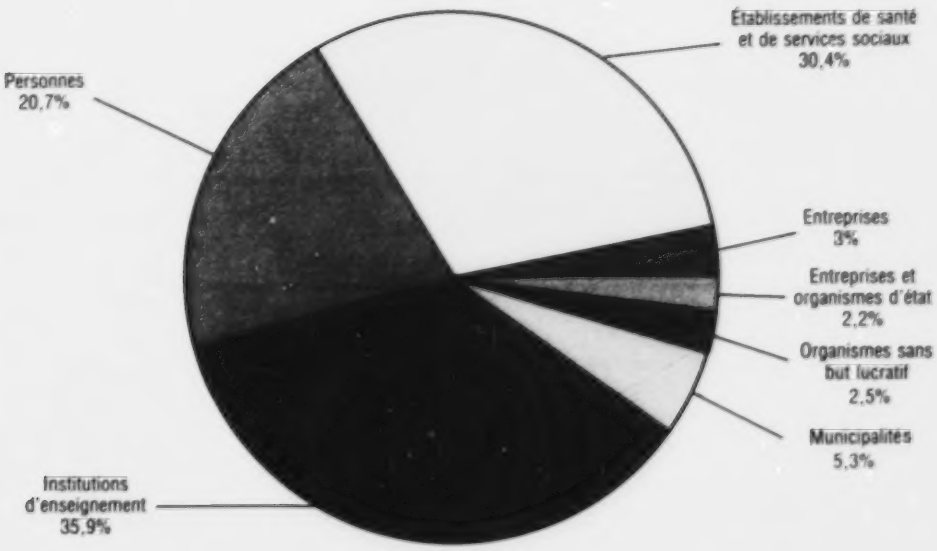

Le tableau 12 présente la répartition des crédits afférents aux dépenses de capital et de remboursement du principal. Ces dépenses s'élèvent à 1 298 millions $ dans le budget 1989-1990. Les dépenses directes en capital encourues par le gouvernement représentent une somme de 551 millions $ tandis que les paiements de transfert à cette fin représentent 394 millions $. Le montant des remboursements du principal inclus dans le service de dette des organismes subventionnés est de 353 millions $.

TABLEAU 12
CRÉDITS AFFÉRENTS AUX DÉPENSES EN CAPITAL ET DE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL[1]
(en millions de dollars)

	1989-1990				
	Dépenses de capital	Remboursements du principal	Total	1988-1989[2]	Variation en %
Gouvernement	551	—	551	571	(3,5)
Transferts					
Entreprises	253	27	280	261	7,3
Établissements de santé et des services sociaux	—	55	55	45	22,2
Institutions d'enseignement	20	127	147	181	(18,8)
Municipalités	80	137	217	177	22,6
Organismes sans but lucratif	33	—	33	26	26,9
Personnes	4	—	4	3	33,3
Entreprises et organismes d'État	4	7	11	13	(15,4)
Sous-total	394	353	747	706	5,8
TOTAL[3]	**944**	**353**	**1 298**	**1 277**	**1,6**

(1) Crédits sur base comparable

(2) Crédits modifiés 1988-1989

(3) Les montants étant arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme.

Le tableau 13 présente les crédits afférents aux dépenses d'intérêt comptabilisées dans le budget des dépenses. On y constate que le gouvernement consacre 5 360 millions $ en 1989-1990 au paiement de dépenses en intérêt, ce qui représente une hausse moyenne de 6,7%. Le service de la dette s'élève à 2 943 millions $ alors que les subventions pour le paiement d'intérêt aux organismes subventionnés totalise 1 165 millions $. Les intérêts comptabilisés en regard des régimes de retraite s'élèvent à 1 252 millions $.

Le service de la dette gouvernementale demeure à peu près stable alors que les transferts aux organismes subventionnés s'accroissent de 10,1%: cette augmentation reflète l'accroissement des immobilisations financées par service de dette. Depuis quatre ans, des immobilisations s'établissant en moyenne à 1 milliard $ par année ont été réalisées pour répondre à des besoins prioritaires dans le secteur de l'environnement, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur et du transport en commun. Quant aux dépenses d'intérêt sur la provision des régimes de retraite apparaissant au passif du gouvernement, le taux de croissance de 19,0% s'explique par la croissance très rapide du compte non budgétaire des régimes de retraite.

TABLEAU 13
CRÉDITS AFFÉRENTS AUX DÉPENSES D'INTÉRÊT CONSOLIDÉES[1]
(en millions de dollars)

	1989-1990	1988-1989[2]	Variation en %
Dette gouvernementale			
Service de la dette	2 943	2 912	1,1
Dette subventionnée			
Établissements de santé et de services sociaux	200	172	16,3
Institutions d'enseignement	553	521	6,1
Municipalités	387	342	13,2
Organismes sans but lucratif	1	1	—
Entreprises et organismes d'État	24	22	9,1
Sous-total	1 165	1 058	10,1
Dette des régimes de retraite[3]	1 252	1 052	19,0
TOTAL	**5 360**	**5 022**	**6,7**

(1) Crédits sur base comparable

(2) Crédits modifiés 1988-1989

(3) Ce poste comprend les dépenses d'intérêt sur le solde de la provision des régimes de retraite apparaissant au passif du gouvernement.

Le tableau 14 présente les crédits afférents aux contributions gouvernementales aux régimes de retraite. Les engagements financiers du gouvernement à l'égard des régimes de retraite de ses employés portent d'une part sur les contributions dues à titre d'employeur pour l'exercice en cours, soit le service courant, de même que sur les contributions à l'égard du service passé qui est comptabilisé afin d'amortir le déficit actuariel des régimes de retraite. D'autre part, une contribution en intérêt est inscrite annuellement sur le solde de la provision relative aux régimes de retraite qui apparaît au passif du gouvernement.

L'ensemble de ces contributions totalisent 2 421 millions $ en 1989-1990. De ce montant, 1 252 millions $ sont consacrés aux contributions en intérêt applicables au compte non budgétaire des régimes de retraite.

TABLEAU 14
CRÉDITS AFFÉRENTS AUX CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT À SES RÉGIMES DE RETRAITE[1]
(en millions de dollars)

	1989-1990			1988-1989[2]	Variation
	Contributions	Intérêts	Total	Total	en %
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)					
• Réseaux de la Santé et des Services sociaux	218	354	572	475	20,4
• Réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	202	287	489	404	21,0
• Secteur de la Fonction publique	104	128	232	189	22,8
Sous-total	524	769	1 293	1 068	21,1
Autres régimes					
• Agents de la paix en institutions pénales	4	1	5	4	25,0
• Enseignants	382	325	707	633	11,7
• Fonctionnaires	157	89	246	227	8,4
• Juges	11	5	16	14	14,3
• Membres de l'Assemblée nationale	6	1	7	6	16,7
• Membres de la Sureté du Québec	85	62	147	131	12,2
Sous-total	645	483	1 128	1 015	11,1
TOTAL	**1 169**	**1 252**	**2 421**	**2 083**	**16,2**

(1) Crédits sur base comparable.

(2) Crédits modifiés 1988-1989.

Lorsque l'on examine la répartition des crédits selon les différents régimes, on constate que les contributions aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) représentent plus de la moitié des contributions totales. En outre, le gouvernement prévoit inscrire respectivement des contributions de 707 millions $ et de 246 millions $ aux régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires. Finalement, des contributions s'élevant à 175 millions $ sont imputées aux régimes des agents de la paix en institutions pénales, des juges, des membres de l'Assemblée nationale et des membres de la Sûreté du Québec.

Les contributions du gouvernement aux régimes de retraite de ses employés augmentent globalement de 16,2% en 1989-1990 principalement en raison des frais d'intérêt à inscrire au compte non budgétaire des régimes de retraite comme indiqué plus haut.

5. L'évolution des effectifs

Le tableau 15 et le graphique 8 présentent l'évolution des effectifs depuis 1980-1981. Sur une base comparable, les effectifs réguliers autorisés des ministères et organismes budgétaires s'élèveront à 51 270 postes au 1er avril 1989 comparativement à 51 925 postes pour l'exercice précédent, soit une baisse de 655 postes ou 1,3%. Depuis 1980-1981, la baisse est de 5 221 postes, ce qui représente une réduction de 9,2% des effectifs autorisés. Les employés réguliers en poste se chiffrent à 49 980 en 1988-1989 comparativement à 53 625 en 1980-1981, soit une réduction de 3 645 employés ou 6,8% du personnel régulier en poste. L'estimation pour l'exercice financier 1989-1990 est de 49 373 postes occupés.

Pour ce qui est du nombre d'employés occasionnels, il s'élevait à 12 695 personnes-années en 1988-1989. Il est prévu que ce nombre sera ramené à 12 100 en 1989-1990.

TABLEAU 15
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS(1)

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Effectif régulier autorisé	56 491	54 792	53 955	53 192	53 361	51 693	51 879	51 868	51 925	51 270
Effectif en poste										
• Employés réguliers	53 625	52 798	52 073	51 274	50 973	50 546	50 209	49 989	49 980	49 373
• Employés occasionnels (personnes-années)	10 604	9 557	9 180	10 404	11 688	12 532	10 649	10 974	12 695	12 100
Total des effectifs en poste	**64 229**	**62 355**	**61 253**	**61 678**	**62 661**	**63 078**	**60 858**	**60 963**	**62 675(2)**	**61 473(2)**
Effectifs en poste/ 1 000 habitants	10,06	9,69	9,48	9,53	9,65	9,68	9,31	9,25	9,44	9,20

(1) Données sur base comparable pour les ministères et organismes dont les budgets 1989-1990 sont votés par l'Assemblée nationale.

(2) Prévisions.

GRAPHIQUE 8
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

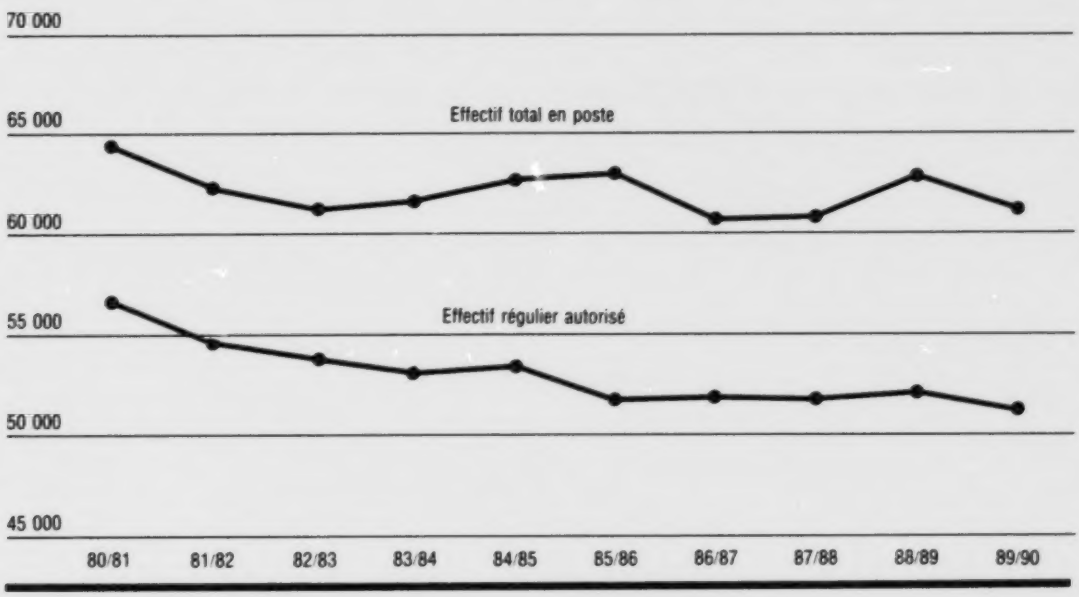

Le tableau 16 présente l'enveloppe d'effectif régulier autorisé par ministère. Il s'agit de l'effectif régulier autorisé qui apparaît au Livre des crédits 1989-1990. Les données comparatives 1988-1989 reflètent l'état de l'effectif autorisé au 31 décembre 1988.

TABLEAU 16
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISÉS

Ministères et Organismes	Livre des crédits 1989-1990	
	1989-1990	1988-1989(1)
Affaires culturelles	739	749
Affaires internationales	580	597
Affaires municipales	779	795
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 106	3 166
Approvisionnements et Services	605	611
Assemblée nationale	393	397
Communautés culturelles et Immigration	522	522
Communications	762	752
Conseil du trésor	276	278
Conseil exécutif	320	324
Éducation	1 183	1 207
Énergie et Ressources	2 292	2 340
Enseignement supérieur et Science	626	637
Environnement	1 165	1 148
Finances	1 627	1 665
Industrie, Commerce et Technologie	856	873
Justice	4 138	4 130
Loisir, Chasse et Pêche	1 975	2 016
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 687	3 755
Office de planification et de développement du Québec	134	137
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	146	147
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	796	804
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	411	419
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	452	446
Revenu	4 338	4 425
Santé et Services sociaux	1 225	1 255
Sécurité publique	9 353	9 353
Tourisme	204	208
Transports	7 432	7 598
Travail	1 148	1 171
Total	**51 270**	**51 925**

(1) Comparatif au 31 décembre 1988 tel qu'apparaissant au Livre des crédits.

PARTIE IV
RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Cette partie renferme une analyse des crédits et des dépenses par ministère et par programme. Pour chaque ministère, un tableau résume par programme les crédits 1989-1990, les dépenses probables 1988-1989 et les dépenses réelles 1987-1988 ainsi que les variations annuelles en pourcentage.

On y retrouve également une analyse par programme où sont présentés les objectifs dudit programme et des explications sur la variation entre les crédits 1989-1990 et les dépenses probables 1988-1989.

Les montants présentés dans cette section excluent les crédits de la catégorie « Prêts, placements et avances », laquelle fait partie des opérations non-budgétaires. Toutes les données qui s'y retrouvent sont sur base réelle et excluent les allocations familiales.

TABLEAU 17
CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1]

	1989-1990	1988-1989		Crédits 1989-1990	Crédits 1989-1990
	Crédits	Crédits	Dépenses probables	Crédits 1988-1989	Dépenses probables 1988-1989
Ministères/Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Affaires culturelles	234 401	221 262	224 289	5,9	4,5
Affaires internationales	92 872	89 375	84 989	3,9	9,3
Affaires municipales	639 463	618 551	570 665	3,4	12,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	615 669	592 354	572 802	3,9	7,5
Approvisionnement et Services	62 609	59 350	56 644	5,5	10,5
Assemblée nationale	66 379	63 619	61 638	4,3	7,7
Communautés culturelles et Immigration	45 973	40 036	39 965	14,8	15,0
Communications	118 506	117 732	113 659	0,7	4,3
Conseil du trésor	20 783	19 585	18 583	6,1	11,8
Conseil exécutif	99 241	37 497	37 858	164,7	162,1
Éducation	5 402 634	5 297 811	5 288 005	2,0	2,2
Énergie et Ressources	521 477	522 254	472 683	(0,1)	10,3
Enseignement supérieur et Science	2 899 905	2 813 656	2 808 167	3,1	3,3
Environnement	416 216	362 527	358 275	14,8	16,2
Finances	3 316 516	3 341 229	2 929 196	(0,7)	13,2
Industrie, Commerce et Technologie	350 033	370 515	342 414	(5,5)	2,2
Justice	402 450	381 476	383 586	5,5	4,9
Loisir, Chasse et Pêche	215 405	213 894	207 477	0,7	3,8
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 647 687	2 793 111	2 720 987	(5,2)	(2,7)
Office de planification et de développement du Québec	68 914	70 557	54 050	(2,3)	27,5
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	151 925	109 690	103 060	38,5	47,4
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	1 265 376	1 110 041	1 025 196	14,0	23,4
Organismes relevant du ministre responsable de la Charte de la langue française	35 310	22 049	23 291	60,1	51,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	30 552	28 032	28 129	9,0	8,6

TABLEAU 17 (suite)
CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1]

	1989-1990	1988-1989		Crédits 1989-1990	Crédits 1989-1990
	Crédits	Crédits	Dépenses probables	Crédits 1988-1989	Dépenses probables 1988-1989
Ministères/Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 217 216	2 054 300	2 054 300	7,9	7,9
Revenu	304 801	286 794	280 324	6,3	8,7
Santé et Services sociaux	8 114 276	7 613 016	7 617 782	6,6	6,5
Sécurité publique	716 009	695 391	699 693	3,0	2,3
Tourisme	80 358	79 270	74 584	1,4	7,7
Transports	1 869 340	1 826 164	1 812 577	2,4	3,1
Travail	98 506	105 507	87 724	(6,6)	12,3
Provision pour créances douteuses	66 000	66 000	66 000	0,0	0,0
Périmés nets	(325 000)	(804 053)			
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions	(104 800)	(129 800)	(129 800)		
Effet des dépenses inscrites par anticipation					
— en 1987-1988	136 000	625 000	625 000		
— en 1988-1989	320 000	(325 000)	(325 000)		
Dépenses totales sur base comparable	**33 213 000**	**31 388 790**	**31 388 790**	**5,8**	**5,8**

(1) Crédits et dépenses excluant les prêts, placements et avances. À l'exception du total qui est présenté sur base comparable, toutes les données sont sur base réelle et excluent les allocations familiales.

AFFAIRES CULTURELLES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Politique, gestion interne et soutien	23 263	(12,1)	26 463	10,5	23 941
2. Développement des milieux culturels	111 656	(4,2)	116 566	12,8	103 321
3. Institutions nationales	20 165	3,5	19 493	1,1	19 275
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	79 316	28,4	61 767	23,5	50 015
Total	**234 401**	**4,5**	**224 289**	**14,1**	**196 552**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 234,4 millions $ en 1989-1990, soit une augmentation de 4,5% par rapport aux dépenses probables de l'année 1988-1989. Cette augmentation pourrait toutefois atteindre les 8,0% lorsque viendront s'ajouter en cours d'année certaines dépenses reliées aux travaux communautaires, à l'emploi étudiant et aux projets d'équipements culturels visés par une contribution de l'OPDQ.

Il est à noter qu'à compter de l'exercice 1989-1990, les crédits du ministère des Affaires culturelles excluent les crédits reliés aux organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

1. Politique, gestion interne et soutien: 23 263 k$ / Variation: (12,1%)

Ce programme comprend l'administration générale du ministère des Affaires culturelles, la recherche, l'élaboration et l'évaluation de politiques, les relations intergouvernementales et interministérielles ainsi que certains programmes spéciaux. La décroissance de 12,1% s'explique essentiellement par le fait que, contrairement aux crédits 1989-1990, les dépenses probables 1988-1989 incorporent les virements effectués au titre des travaux communautaires et de l'emploi étudiant. Si l'on exclut ces virements, on observe que les crédits 1989-1990 se maintiennent au même niveau que les dépenses 1988-1989.

2. Développement des milieux culturels: 111 656 k$ / Variation: (4,2%)

Ce programme vise à assurer à divers agents l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées privés, des bibliothèques publiques et des industries culturelles. Il vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel du Québec.

La diminution observée en 1989-1990 s'explique par le fait que les dépenses probables 1988-1989 incorporent notamment les virements en provenance de l'OPDQ pour divers projets d'équipements culturels. En excluant ces éléments, le niveau des crédits prévus en 1989-1990 est comparable à celui des dépenses 1988-1989. Cette stabilité reflète l'effet net d'une croissance de 44% du service de la dette des équipements culturels, de la non-récurrence de certaines dépenses et de divers autres ajustements.

3. Institutions nationales: 20 165 k$ / Variation: 3,5%

Ce programme regroupe les trois institutions reliées au ministère des Affaires culturelles: les Archives nationales du Québec, les Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec ainsi que le Centre de conservation de Québec. La variation constatée à ce programme s'explique essentiellement par l'ajustement des traitements.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État: 79 316 k$ / Variation: 28,4%

Ce programme regroupe les organismes-conseils et sociétés d'État qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles: la Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, les organismes issus de la Loi sur le cinéma, les musées d'État, la Place des Arts, le Grand Théâtre, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, la Société générale des industries culturelles, ainsi que la Bibliothèque nationale du Québec. Cette dernière est devenue une société d'État en vertu de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec sanctionnée le 10 novembre 1988.

L'augmentation substantielle des crédits de ce programme, soit 28,4%, s'explique principalement par une croissance de 97,7% des coûts du service de la dette résultant des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation des salles de spectacles et des musées d'État. Cette augmentation résulte également de l'indexation des traitements et des ajustements apportés aux budgets de fonctionnement des musées d'État pour tenir compte de l'accroissement de leurs activités.

AFFAIRES INTERNATIONALES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Promotion et développement des affaires internationales	92 872	9,3	84 989	1,8	83 450
Total	**92 872**	**9,3**	**84 989**	**1,8**	**83 450**

Le ministère des Affaires internationales a été créé en décembre 1988 dans le but d'unifier l'action du gouvernement du Québec à l'étranger. Ce nouveau ministère regroupe les activités des ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur à l'exception des responsabilités du domaine de la technologie et de la prospection des investissements étrangers qui sont confiées au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Sont également exclues les activités canadiennes hors Québec qui relèveront dorénavant du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Conseil exécutif.

1. Promotion et développement des affaires internationales: 92 872 k$ / Variation: 9,3%

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes. L'augmentation de 9,3% s'explique par l'ajustement des masses salariales et par l'augmentation des coûts de la représentation du Québec à l'étranger.

AFFAIRES MUNICIPALES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Aménagement du territoire municipal	12 275	(4,3)	12 827	(53,1)	27 332
2. Aide et surveillance administratives et financières	41 303	23,6	33 421	42,4	23 476
3. Évaluation foncière	283 946	8,0	263 013	(1,3)	266 592
4. Administration générale	14 982	8,6	13 794	21,4	11 365
5. Relations avec les municipalités	17 712	5,5	16 788	10,4	15 202
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	43 046	19,9	35 897	(12,0)	40 781
7. Aide financière aux sociétés d'État	4 244	(47,4)	8 064	(6,9)	8 664
8. Société d'habitation du Québec	207 118	20,5	171 887	(5,4)	181 700
9. Conciliation entre locataires et propriétaires	14 837	(0,9)	14 974	15,2	13 002
Total	**639 463**	**12,1**	**570 665**	**(3,0)**	**588 114**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 639,5 millions $ en 1989-1990, soit une augmentation de 68,8 millions $ ou de 12,1% par rapport à l'année précédente. Les programmes 3 « Évaluation foncière » et 8 « Société d'habitation du Québec » accaparent près de 77% des crédits du ministère, soit respectivement 44,4% et 32,4%.

En vertu de dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, c. 10) concernant l'administration de ses revenus et recettes, les données budgétaires du programme 8 correspondent à la part des coûts des activités de la Société assumée par le gouvernement du Québec.

1. Aménagement du territoire municipal: 12 275 k$ / Variation: (4,3%)

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités pour l'aménagement de leur territoire. Il comprend l'aide versée aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre du suivi des schémas d'aménagement ainsi que l'aide financière accordée aux villes de Québec et de Montréal pour la revitalisation de leur centre-ville et de leurs artères commerciales.

La diminution des crédits 1989-1990 résulte essentiellement de la réduction des paiements associés aux engagements pris dans le cadre du programme d'aide à la revitalisation de Montréal et de Québec.

2. Aide et surveillance administratives et financières: 41 303 k$ / Variation: 23,6%

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique requise pour les conseiller sur la conformité de leurs activités en regard des lois et des règlements en vigueur. Il a également comme objectif de réduire le fardeau fiscal des municipalités dont la richesse foncière ne permet pas de fournir un niveau de services publics comparable au niveau moyen des municipalités du Québec.

La majoration de 23,6% des crédits 1989-1990 est engendrée principalement par l'augmentation des compensations versées dans le cadre du programme « Fonds de péréquation ». La richesse foncière des municipalités bénéficiaires de ce programme augmente moins vite que celle de l'ensemble des municipalités de la province, ce qui a pour effet d'entraîner un accroissement de l'indice de déficience.

3. Évaluation foncière: 283 946 k$ / Variation: 8,0%

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette foncière des municipalités, notamment par le versement de compensations tenant lieu de taxes, lesquelles représentent plus de 261 millions $ en 1989-1990 et absorbent la majeure partie de la variation indiquée. Il vise par ailleurs à permettre un recours aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers.

4. Administration générale: 14 982 k$ / Variation: 8,6%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La hausse de 8,6% en 1989-1990 par rapport à la dépense probable 1988-1989 est essentiellement attribuable au fait que les crédits affectés à la réalisation du plan directeur des systèmes informatisés du ministère n'ont pas tous été dépensés au cours de la dernière année.

5. Relations avec les municipalités: 17 712 k$ / Variation: 5,5%

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55e parallèle. Ce programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration et de mise en commun des services municipaux. L'accroissement observé de 5,5% des crédits 1989-1990 résulte d'une augmentation de l'aide accordée pour le financement des infrastructures et des services municipaux dans les villages nordiques.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts: 43 046 k$ / Variation: 19,9%

Ce programme a pour objectif de permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts. L'augmentation observée des crédits résulte du nouveau programme d'aide à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts (AIDA) annoncé lors du Discours sur le budget 1988-1989.

7. Aide financière aux sociétés d'État: 4 244 k$ / Variation: (47,4%)

Ce programme regroupe les crédits affectés à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société de développement de la Baie James. La diminution des crédits affectés à ce programme résulte de la réduction de la subvention versée à la Société de développement de la Baie James pour les fins du remboursement de sa marge d'emprunt bancaire.

8. Société d'habitation du Québec: 207 118 k$ / Variation: 20,5%

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Société d'habitation du Québec pour l'application de sa loi constitutive et la gestion des programmes qui en découlent.

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en supportant une partie des coûts encourus pour aider des ménages à faibles revenus à se loger et en favorisant la restauration résidentielle.

La contribution du Québec au financement des déficits d'exploitation des habitations à loyer modique atteindra 80,4 millions $ en 1989-1990, soit 38,8% du budget de la Société. Au 31 mars 1990, le parc immobilier devrait compter près de 57 500 unités d'habitation.

L'augmentation des crédits de 35,2 millions $ en 1989-1990, soit 20,5%, est en grande partie attribuable à une réduction des besoins budgétaires nets de la Société pour l'exercice 1988-1989 conséquente à l'utilisation du solde disponible de la subvention versée en 1987-1988.

Sur une base comparable, la croissance des crédits 1989-1990 aurait été de 14,2 millions $, soit 7,4%. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite des activités de la Société reliées à l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et la mise en place du programme d'aide à la mise de fonds annoncée lors du Discours sur le budget 1988-1989.

9. Conciliation entre locataires et propriétaires: 14 837 k$ / Variation: (0,9%)

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locataires sur leurs droits et obligations, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard. La légère baisse observée est due à la non-récurrence des rétroactivités versées aux régisseurs en 1988-1989.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Planification, recherche et enseignement	38 460	1,7	37 811	1,0	37 453
2. Financement agricole	154 303	14,4	134 921	23,9	108 917
3. Aide à la production agricole	103 372	12,4	91 989	3,3	89 011
4. Assurances agricoles	152 724	(4,0)	159 161	(6,1)	169 508
5. Commercialisation des produits agro-alimentaires	51 829	10,0	47 109	(2,1)	48 130
6. Régie des marchés agricoles du Québec	3 694	10,7	3 337	0,8	3 310
7. Gestion du territoire agricole	37 243	5,5	35 310	7,1	32 966
8. Gestion interne et soutien	34 745	6,3	32 698	16,9	27 979
9. Commission des courses de chevaux du Québec	15 974	24,9	12 787	(11,8)	14 499
10. Développement des pêches maritimes	23 323	31,9	17 680	(1,6)	17 969
Total	**615 669**	**7,5**	**572 802**	**4,2**	**549 742**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère dispose de crédits de 615,7 millions $ pour l'exercice 1989-1990, soit une hausse de 42,9 millions $ ou 7,5% par rapport aux dépenses probables de l'exercice antérieur. L'augmentation se retrouve principalement aux programmes « Financement agricole » et « Aide à la production agricole » dont les crédits ont été majorés de 14,4% et 12,4% respectivement. Par contre, les crédits alloués au programme « Assurances agricoles » sont en baisse de 6,4 millions $ par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1988-1989.

1. Planification, recherche et enseignement: 38 460 k$ / Variation: 1,7%

Les principales activités de ce programme consistent notamment à:

- réaliser des études sectorielles en vue de planifier l'évolution de l'agriculture, des pêches maritimes et de l'alimentation au Québec;
- conduire des travaux de recherche, entre autres à l'intérieur des stations de recherche agricole du ministère, et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;
- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

L'augmentation des crédits 1989-1990 de 1,7 % par rapport aux dépenses probables 1988-1989 est attribuable à l'indexation des salaires.

2. Financement agricole: 154 303 k$ / Variation: 14,4%

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 25,0 millions $ à être versée au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de subventions de capital de 27,0 millions $ pour l'établissement de nouveaux producteurs agricoles, les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

L'augmentation de 14,4% entre les crédits 1989-1990 et les dépenses probables 1988-1989 s'explique principalement par l'effet d'une hausse des taux d'intérêt de 2%.

3. Aide à la production agricole: 103 372 k$ / Variation: 12,4%

Ce programme regroupe diverses mesures d'aide financière à la production agricole qui ont pour but d'améliorer le développement des élevages et des cultures pour obtenir une rentabilité accrue des exploitations agricoles. Il comprend également le financement des interventions du ministère pour l'assainissement des sols et la conservation des eaux de même que sa participation financière au coût des soins vétérinaires pour l'amélioration de la santé des animaux.

En 1989-1990 des crédits de 1,2 million $ ont été ajoutés à ce programme en sus du 2,9 millions $ accordé en 1988-1989 pour amortir une partie du déficit accumulé au régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de betteraves sucrières.

Par ailleurs, 1,0 million $ a été alloué au ministère pour un programme d'interventions intégrées pour solutionner les problèmes de tensions parasites à la ferme.

Le solde de l'augmentation provient de la hausse des contributions gouvernementales dans le cadre du programme d'amélioration de la santé animale et de l'indexation des salaires.

4. Assurances agricoles: 152 724 k$ / Variation: (4,0%)

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif: protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues par la Régie: le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents. Les compensations versées par le fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix.

Malgré une hausse des taux de cotisation dans la majorité des régimes d'assurance-stabilisation des revenus, l'adhésion du Québec aux plans nationaux tripartites de stabilisation du prix des viandes rouges permet une diminution de 6,5 millions $ des crédits à ce programme en 1989-1990.

Par ailleurs, les crédits prévus à l'assurance-récolte augmentent d'environ 2,2 millions $ par rapport aux dépenses probables 1988-1989 conséquemment à une augmentation des taux de cotisation et des valeurs assurées.

Les crédits prévus en 1989-1990 pour l'administration de ce programme diminuent de 2,2 millions $ par rapport aux dépenses probables 1988-1989 qui ont été plus élevées à cause d'un accroissement d'activités dû aux mauvaises conditions climatiques.

5. Commercialisation des produits agro-alimentaires: 51 829 k$ / Variation: 10,0%

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la con-

joncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

Pour 1989-1990, des crédits additionnels de 1,0 million $ ont été alloués au ministère pour ce programme. Le solde de l'augmentation est attribuable aux crédits périmés de l'exercice 1988-1989.

6. Régie des marchés agricoles du Québec: 3 694 k$ / Variation: 10,7%

La Régie est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et s'est vu confier au cours de 1987-1988 l'application de la Loi sur les grains auparavant administrée par la Régie des grains du Québec. En vertu de ces deux lois, la Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité et de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs. La variation de 10,7% s'explique par une diminution des activités au cours de l'exercice 1988-1989.

7. Gestion du territoire agricole: 37 243 k$ / Variation: 5,5%

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables. La Commission de protection du territoire agricole assume le contrôle administratif des régions décrétées agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. Conformément à la loi sur la fiscalité municipale, le Ministère rembourse aux producteurs agricoles une partie de leurs taxes municipales et scolaires: la contribution gouvernementale est respectivement de 70,0 % et 40,0 % selon que la ferme visée est comprise ou non dans une zone décrétée agricole.

L'augmentation des crédits de 5,5% par rapport aux dépenses probables 1988-1989 est causée principalement par la hausse des contributions gouvernementales aux taxes municipales et scolaires sur les fermes. Les crédits alloués à la Commission de protection du territoire agricole en 1989-1990 s'établissent à 7,2 millions $ comparativement aux dépenses probables de 7,1 millions $ en 1988-1989.

8. Gestion interne et soutien: 34 745 k$ / Variation: 6,3%

Ce programme regroupe les crédits afférents à la direction et à la coordination des ressources humaines, physiques et financières nécessaires à la gestion des programmes du ministère. L'augmentation des crédits 1989-1990 par rapport aux dépenses probables 1988-1989 résulte de l'indexation des salaires et de l'augmentation des loyers.

9. Commission des courses de chevaux du Québec: 15 974 k$ / Variation: 24,9%

Instituée en décembre 1987 en vertu de la Loi sur les courses de chevaux (1987, c.103), la Commission des courses de chevaux du Québec est chargée de l'application de la Loi sur les courses de chevaux. Cet organisme a pour fonctions de régir les courses de chevaux et de promouvoir l'industrie des courses de chevaux.

L'augmentation des crédits de 24,9% par rapport aux dépenses probables est attribuable aux crédits périmés de l'exercice 1988-1989 engendrés par les modifications apportées aux échéanciers de réalisation des plans d'immobilisations des hippodromes.

10. Développement des pêches maritimes: 23 323 k$ / Variation: 31,9%

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le ministère offre également une assistance technique ou financière pour la modernisation de la flotte de pêche, le développement du secteur de la transformation et la commercialisation des produits bio-aquatiques.

En 1989-1990, des crédits additionnels de 1,6 million $ ont été alloués au ministère pour les subventions d'intérêt dans le cadre du programme d'aide à la construction des bateaux de pêche. Le solde de l'augmentation s'explique principalement par les crédits périmés de l'exercice 1988-1989.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Approvisionnements et Services	52 740	8,2	48 722	11,7	43 605
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	4 869	18,8	4 098	105,8	1 991
3. Régie des installations olympiques	5 000	30,7	3 824	(24,2)	5 045
Total	**62 609**	**10,5**	**56 644**	**11,9**	**50 641**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère des Approvisionnements et Services totalisent 62,6 millions $ en 1989-1990, soit une augmentation de 5,9 millions $ ou 10,5% par rapport à la dépense probable en 1988-1989. Il est à noter, par ailleurs, que la responsabilité du Bureau de la protection civile qui relevait du ministre des Approvisionnements et Services en 1988-1989 est transférée au ministre de la Sécurité publique en 1989-1990.

1. Approvisionnements et Services: 52 740 k$ / Variation: 8,2%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du ministère; à effectuer les achats du gouvernement, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats; à proposer au gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services et à fournir divers biens et services aux ministères et organismes. Il vise finalement à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le gouvernement, leurs besoins immobiliers.

La hausse de 8,2% par rapport aux dépenses probables 1988-1989 est due essentiellement à l'indexation de la masse salariale et à la volonté gouvernementale d'améliorer le système informatique du fichier des fournisseurs de services.

2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec: 4 869 k$ / Variation: 18,8%

Les crédits alloués à ce programme servent à financer des dépenses reliées à l'aménagement, à la location et à la gestion des espaces de certains ministères et organismes. Ces services sont fournis par la Société immobilière du Québec.

Les variations de crédits depuis 1987-1988 s'expliquent par les modifications effectuées aux modes d'imputation budgétaire et de répartition des loyers payables à la Société immobilière du Québec par les ministères et organismes gouvernementaux.

3. Régie des installations olympiques: 5 000 k$ / Variation: 30,7%

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire annuellement versée à la Régie des installations olympiques relativement à l'exploitation des équipements. L'augmentation de 30,7% en 1989-1990 est due au fait qu'une partie de la subvention requise pour l'exercice financier 1988-1989 a déjà été versée lors de l'exercice financier précédent, réduisant d'autant la dépense probable pour l'exercice 1988-1989.

ASSEMBLÉE NATIONALE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services aux législateurs	4 085	21,6	3 358	(3,0)	3 463
2. Gestion interne et soutien	32 496	7,7	30 178	13,0	26 697
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	29 797	6,0	28 102	8,2	25 982
Total	**66 379**	**7,7**	**61 638**	**9,8**	**56 142**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits de l'Assemblée nationale pour 1989-1990 enregistrent une augmentation de 7,7% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Ces prévisions de crédits sont établies sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale.

1. Services aux législateurs: 4 085 k$ / Variation: 21,6%

Ce programme vise à assister les députés dans leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale.

2. Gestion interne et soutien: 32 496 k$ / Variation: 7,7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à informer les parlementaires et les citoyens de ses activités. Ce programme comprend en outre une provision pour augmenter tout crédit applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires: 29 797 k$ / Variation: 6,0%

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Communautés culturelles et immigration	45 114	15,1	39 186	21,1	32 369
2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration	859	10,3	779	(4,5)	816
Total	**45 973**	**15,0**	**39 965**	**20,4**	**33 185**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration regroupe les crédits attribués au programme « Communautés culturelles et immigration » et ceux du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

1. Communautés culturelles et immigration: 45 114 k$ / Variation: 15,1%

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'adaptation des immigrants. L'augmentation par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 s'explique notamment par des crédits additionnels de 7,5 millions $ pour l'accueil et la francisation d'un nombre grandissant d'immigrants.

2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration: 859 k$ / Variation: 10,3%

Le mandat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration consiste à conseiller la ministre sur les questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration.

COMMUNICATIONS

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Coordination et gestion interne	22 047	9,9	20 066	0,3	19 997
2. Média et information	24 323	6,5	22 837	(4,8)	23 983
3. Technologie de l'information	5 803	6,0	5 477	(92,4)	72 259
4. Régie des télécommunications	2 035	2,5	1 986	(3,3)	2 054
5. Commission d'accès à l'information	2 468	23,0	2 007	(0,8)	2 023
6. Société de radio-télévision du Québec	61 830	0,9	61 286	(0,5)	61 580
Total	**118 506**	**4,3**	**113 659**	**(37,5)**	**181 896**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Communications pour l'année 1989-1990 s'élève à 118,5 millions $, ce qui représente une augmentation de 4,3% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Cette augmentation découle essentiellement de l'indexation des dépenses de fonctionnement du ministère.

1. Coordination et gestion interne: 22 047 k$ / Variation: 9,9%

Ce programme regroupe l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du ministère ainsi que celles liées à la planification stratégique. L'augmentation des crédits pour 1989-1990 résulte essentiellement de réaménagements budgétaires découlant d'une réorganisation administrative du ministère et de dépenses probables en 1988-1989 moins élevées que les crédits votés.

2. Média et information: 24 323 k$ / Variation: 6,5%

Ce programme a pour fonction d'améliorer la communication entre l'État et les citoyens de manière à assurer à ces derniers une information accessible sur les programmes offerts par les gouvernements du Québec et du Canada. Ce programme vise également à assister les ministères et organismes gouvernementaux en matière d'édition, d'information et de publicité et à développer le secteur des média et de l'audio-visuel. L'augmentation des crédits pour 1989-1990 résulte essentiellement de certains réaménagements budgétaires reliés à la mise en oeuvre du Fonds des publications du Québec et du Fonds des services de placement média.

3. Technologie de l'information: 5 803 k$ / Variation: 6,0%

Ce programme vise à définir les orientations gouvernementales en matière de technologie de l'information ainsi qu'à normaliser et coordonner les développements technologiques de ces secteurs. L'augmentation de crédits 1989-1990 provient de réaménagements budgétaires et de l'affectation de ressources additionnelles à des activités jugées prioritaires par le ministère.

4. Régie des télécommunications: 2 035 k$ / Variation: 2,5%

La Régie des télécommunications est un organisme de régulation économique et technique en matière de télécommunications. Le mandat de cet organisme a trait à la surveillance et au contrôle de certaines entreprises de télécommunications aux fins de protection de l'intérêt public. La faible augmentation des crédits 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de l'année 1988-1989 découle princi-

palement d'une baisse des effectifs due à une modification du mandat de la nouvelle Régie par rapport à la Régie des services publics qu'elle remplace.

5. Commission d'accès à l'information: 2 468 k$ / Variation: 23,0%

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et est doté, à cet égard, de pouvoirs quasi-judiciaires. L'accroissement de 23,0% des crédits 1989-1990 découle principalement de la hausse de la rémunération du personnel et d'une dépense significativement moindre que les crédits votés en 1988-1989.

6. Société de radio-télévision du Québec: 61 830 k$ / Variation: 0,9%

Cet organisme a comme mandat principal l'exploitation d'une entreprise de radio-télévision éducative pour le Québec de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. La stabilité des crédits pour 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de l'année 1988-1989 reflète les ajustements et réaménagements retenus lors de la revue des programmes.

CONSEIL DU TRÉSOR

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	20 783	11,8	18 583	9,6	16 949
Total	**20 783**	**11,8**	**18 583**	**9,6**	**16 949**

Les activités du Conseil du trésor et de son Secrétariat sont regroupées sous le programme « Gestion budgétaire et politiques administratives ». Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes.

Le budget du Conseil du trésor s'élève à 20,8 millions $ en 1989-1990, ce qui représente une hausse de 11,8% par rapport à la dépense prévue pour l'exercice précédent. Cette augmentation par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1988-1989 est principalement due aux frais reliés à la négociation des conventions collectives et au niveau élevé des crédits qui seront périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

CONSEIL EXÉCUTIF

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Bureau du Lieutenant-gouverneur	480	3,2	465	1,8	457
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	24 974	(0,6)	25 117	10,5	22 725
3. Promotion des droits des femmes	2 290	(6,8)	2 457	(2,2)	2 513
4. Affaires intergouvernementales canadiennes	11 497	17,1	9 819	22,3	8 031
5. Fonds de développement technologique	60 000	—	—	—	—
Total	**99 241**	**162,1**	**37 858**	**(12,3)**	**33 726**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du Conseil exécutif regroupent le bureau du Lieutenant-gouverneur, le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif et les responsabilités assumées par le ministre délégué aux affaires autochtones, le ministre délégué à la condition féminine et le ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes et le Fonds de développement technologique.

1. Bureau du Lieutenant-gouverneur: 480 k$ / Variation: 3,2%

Ce programme vise à permettre au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. La croissance de 3,2% provient essentiellement de l'indexation généralement consentie pour les traitements.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif: 24 974 k$ / Variation: (0,6%)

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. La baisse de crédits de 0,6% s'explique par les crédits périmés de l'exercice 1988-1989 et les ajustements aux crédits de traitements.

3. Promotion des droits des femmes: 2 290 k$ / Variation: (6,8%)

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine qui est chargé de la coordination du programme d'accès à l'égalité dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans le secteur municipal. Pour 1989-1990 le Secrétariat à la condition féminine dispose d'une enveloppe de 300 000 $ pour l'évaluation des projets réalisés dans le cadre du programme d'accès à l'égalité. Les crédits accordés pour la réalisation de ces projets ont été ajustés en fonction de leur nombre, ce qui explique la baisse de 6,8%.

4. Affaires intergouvernementales canadiennes: 11 497 k$ / Variation: 17,1 %

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et l'administration des bureaux du Québec au Canada. Pour 1989-1990, des crédits additionnels de 500 000 $ ont été accordés pour accroître l'aide à la francophonie et à la coopération

intergouvernementale. Le reste de l'augmentation s'explique à la fois par des ajustements aux traitements et par l'ajout de crédits pour l'organisation de la 30e conférence des Premiers ministres provinciaux qui aura lieu à Québec.

5. Fonds de développement technologique: 60 000 k$

Le nouveau programme vise à améliorer la position concurrentielle du Québec dans le monde en soutenant financièrement certaines activités de recherche technologique et d'innovations scientifiques. Un montant de 300 millions $ pour les cinq prochaines années a été prévu en vue de réaliser dans des créneaux porteurs, moyennant la concertation d'efforts des milieux industriels et scientifiques, des projets majeurs de développement technologique reliés à la mise au point de nouveaux procédés, de nouveaux biens et de nouveaux services. Le Fonds est financé à même des crédits budgétaires et dispose d'un budget de 60,0 millions $ pour 1989-1990

ÉDUCATION

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration	99 675	3,2	96 594	6,8	90 469
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 150	1,5	2 118	3,0	2 056
3. Enseignement privé	275 794	8,5	254 126	2,9	247 043
4. Enseignement primaire et secondaire public	5 012 278	1,8	4 922 677	4,7	4 700 962
5. Éducation populaire	12 737	2,0	12 491	9,8	11 374
Total	**5 402 634**	**2,2**	**5 288 005**	**4,7**	**5 051 904**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les ressources allouées au ministère doivent lui permettre d'assurer sa mission et d'apporter un soutien financier au réseau des commissions scolaires, à celui des institutions privées ainsi qu'à divers organismes impliqués dans l'éducation.

Le budget du ministère de l'éducation s'élève à 5 402,6 millions $ en 1989-1990, ce qui représente une augmentation de 2,2% par rapport aux dépenses probables de l'année 1988-1989. Toutefois, les dépenses de 1988-1989 comprennent des dépenses anticipées de 65,0 millions $ pour le service de la dette ainsi qu'une correction de 20,9 millions $ à l'éducation des adultes n'ayant pu être apportée à l'exercice 1987-1988. De plus, les dépenses 1988-1989 reflètent une anticipation de dépenses de 46,6 millions $ effectuée au titre du RREGOP au cours de l'exercice 1987-1988. Abstraction faite de ces phénomènes, l'augmentation entre les dépenses 1988-1989 et les crédits 1989-1990 s'établit plutôt à 4,2%.

1. Administration: 99 675 k$ / Variation: 3,2%

Les crédits inscrits à ce programme sont reliés au fonctionnement du ministère de même qu'à la contribution gouvernementale au Fonds de la formation à distance et au soutien à divers organismes oeuvrant en éducation. La croissance de 3,2% s'explique principalement par l'ajustement des traitements et des loyers.

2. Conseil supérieur de l'Éducation: 2 150 k$ / Variation: 1,5%

Les crédits reliés au fonctionnement du Conseil présentent une augmentation de 1,5%, ce qui reflète notamment l'ajustement des traitements.

3. Enseignement privé: 275 794 k$ / Variation: 8,5%

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux institutions privées d'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, incluant deux établissements subventionnés en vertu d'ententes internationales. Les crédits prévus en 1989-1990 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1988-1989 et à 60% des subventions prévues pour l'année scolaire 1989-1990 auxquels s'ajoutent les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées.

Les crédits prévus en 1989-1990 augmentent de 8,5% par rapport aux dépenses de l'année 1988-1989, croissance qui reflète l'évolution du coût des subventions entre les années scolaires

1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990 et la hausse des montants prévus au titre du RREGOP. À cet égard, les montants reliés au RREGOP passent de 30,5 millions $ en 1988-1989 à 40,6 millions $ en 1989-1990, une augmentation de 33,1%. Toutefois, si l'on redresse les dépenses de 1988-1989 en fonction des dépenses effectuées par anticipation en 1987-1988, l'augmentation prévue en 1989-1990 à ce chapitre s'établit plutôt à 15,0%.

Les subventions de l'année scolaire 1989-1990 prévues pour les institutions subventionnées en vertu de la Loi de l'enseignement privé sont estimées à 233,8 millions $ et augmentent de 4,5% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette hausse résulte principalement d'une croissance prévue des clientèles de l'ordre de 3,0%, de l'ajustement des traitements et de certaines mesures d'économies budgétaires.

Les subventions prévues pour les institutions subventionnées en vertu d'ententes internationales s'établissent à 5,0 millions $ pour l'année scolaire 1989-1990, soit 0,9 million $ de moins qu'en 1988-1989. Cette baisse résulte du transfert au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de la responsabilité de subventionner les clientèles de niveau collégial de ces établissements.

4. Enseignement primaire et secondaire public: 5 012 278 k$ / Variation: 1,8%

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux commissions scolaires pour l'enseignement aux jeunes, le fonctionnement des commissions scolaires et l'éducation des adultes. Les crédits prévus en 1989-1990 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1988-1989 et à 70% des subventions prévues pour l'année scolaire 1989-1990, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires. Les crédits de ce programme servent également à assurer le paiement des subventions d'investissement aux commissions scolaires nordiques et des subventions au service de la dette des commissions scolaires.

L'augmentation prévue des crédits 1989-1990 est de 1,8%. Cette variation reflète l'évolution du coût des subventions aux commissions scolaires, l'augmentation du coût du RREGOP ainsi que divers phénomènes d'anticipation et de décalage de dépenses reliées à l'éducation des adultes, à la contribution au fonds d'amortissement des emprunts à long terme et au RREGOP. Lorsqu'on ajuste les dépenses 1988-1989 et les crédits 1989-1990 pour faire abstraction de ces éléments, la hausse des crédits de ce programme s'établit plutôt à 4,0%. Les crédits reliés au RREGOP passent de 261,2 millions $ à 348,2 millions $, une hausse de 33,1%. Cependant, lorsque l'on redresse les dépenses 1988-1989 à ce chapitre en fonction des dépenses effectuées par anticipation en 1987-1988, cette augmentation s'établit plutôt à 15,0%.

Les crédits prévus pour l'enseignement aux jeunes et le fonctionnement des commissions scolaires, excluant le RREGOP, augmentent de 3,4%, croissance qui reflète l'évolution du coût des subventions entre les années scolaires 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990. Les subventions prévues pour l'année scolaire 1989-1990 sont estimées à 4 139,9 millions $, soit une augmentation de 2,5% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette augmentation, dans un contexte de stabilité relative des clientèles, s'explique par l'effet combiné de l'ajustement des traitements, de la hausse des taux d'intérêt et de certaines mesures d'économies budgétaires.

Les crédits prévus en 1989-1990 pour les investissements et le service de la dette sont de 343,9 millions $, soit 127,3 millions $ de moins que les dépenses probables de l'année 1988-1989. Toutefois, les dépenses de l'année 1988-1989 incorporent une dépense anticipée de 65,0 millions $ au titre de la contribution au fonds d'amortissement des emprunts à long terme des commissions scolaires. Si l'on fait abstraction de cet élément, on observe une quasi-stabilité entre les dépenses 1988-1989 et les crédits 1989-1990.

Les crédits reliés à l'éducation des adultes diminuent de 3,8 millions $. Cette diminution reflète la croissance du coût des subventions entre les années scolaires 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990 et la prise en compte, au cours de l'exercice 1988-1989, d'une correction au coût de l'année scolaire 1987-1988 n'ayant pu être considérée lors de l'exercice 1987-1988. Lorsque l'on fait abstraction de cette correction, l'augmentation des crédits 1989-1990 s'établit à 17,1 millions $, soit une croissance de 8,7% par rapport à l'exercice précédent. Quant aux subventions prévues pour l'année scolaire

1989-1990, elles sont estimées à 217,6 millions $, soit une augmentation de 7,7% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette augmentation résulte pour l'essentiel de l'ajustement des traitements et de l'augmentation prévue du volume d'activités de formation dispensées aux adultes.

5. Éducation populaire: 12 737 k$ / Variation: 2,0%

Les crédits affectés à ce programme visent à soutenir la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes par divers organismes. L'augmentation prévue de 2,0% entre la dépense probable de l'année 1988-1989 et les crédits prévus en 1989-1990 reflète l'effet combiné des indexations et des mesures d'économies budgétaires.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion de la forêt	114 321	17,0	97 699	21,4	80 452
2. Amélioration de la forêt	172 942	(1,9)	176 238	19,1	148 003
3. Développement de l'industrie forestière	9 030	195,9	3 052	(60,2)	7 676
4. Financement forestier	6 568	35,7	4 841	15,0	4 210
5. Direction	41 561	6,9	38 881	21,2	32 072
6. Connaissance géographique du territoire	11 998	(0,4)	12 044	(8,1)	13 109
7. Gestion des terres publiques	7 840	9,5	7 157	6,5	6 718
8. Régie du gaz naturel	1 653	15,7	1 429	3,4	1 382
9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie	25 660	100,3	12 808	6,1	12 069
10. Gestion et développement de l'industrie minérale	129 903	9,6	118 535	34,1	88 361
Total	**521 477**	**10,3**	**472 683**	**20,0**	**394 052**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 521,5 millions $ en 1989-1990. L'augmentation de 10,3% par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 provient principalement des coûts additionnels liés à l'implantation du nouveau régime forestier, de l'augmentation des remboursements à Hydro-Québec dans le cadre de certains mandats spéciaux et de l'accroissement du montant de la subvention que verse le ministère à la Société nationale de l'amiante.

Pour les quatre secteurs d'activités du ministère, la répartition des crédits en 1989-1990 est la suivante: 344,4 millions $ aux forêts dont 41,6 millions $ pour la direction de l'ensemble du ministère, 129,9 millions $ aux mines, 27,3 millions $ à l'énergie et 19,8 millions $ aux terres.

1. Gestion de la forêt: 114 321 k$ / Variation: 17,0%

Ce programme vise:

- à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;
- à planifier les interventions, à contrôler et évaluer l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains.

L'accroissement des dépenses relatives à l'implantation du nouveau régime forestier établi en vertu de la Loi sur les forêts (1986, c. 108), constitue le principal facteur d'augmentation des crédits de ce programme en 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de 1988-1989. L'augmentation résulte principalement de l'accroissement de 6,0 millions $ des activités de contrôle liées au nouveau régime,

de l'ajout de 3,6 millions $ au programme de voirie forestière à frais partagés. À cela s'ajoute un montant de 0,7 million $ pour un programme spécial de recherche concernant le dépérissement des érablières. Le reste de l'écart observé provient surtout du niveau des crédits non utilisés en 1988-1989.

2. Amélioration de la forêt: 172 942 k$ / Variation: (1,9%)

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages. La diminution des crédits consacrés à ce programme en 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 s'explique par la réduction de 6,0 millions $ des dépenses du ministère pour l'aménagement des forêts publiques. Dans le cadre de l'implantation du nouveau régime forestier, le ministère a en effet transféré à l'industrie une partie de ses responsabilités en cette matière. Cette diminution est en partie compensée par l'ajout de 2,6 millions $ pour l'application d'un programme spécial pour contrer le dépérissement des érablières.

3. Développement de l'industrie forestière: 9 030 k$ / Variation: 195,9%

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois. Le coût des interventions ponctuelles d'aide financière à l'industrie forestière en 1989-1990 sera de 5,8 millions $ plus élevé qu'en 1988-1989.

4. Financement forestier: 6 568 k$ / Variation: 35,7%

Ce programme qui est administré par l'Office du crédit agricole (OCA) vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers. Il administre le portefeuille des prêts qu'il a lui-même effectués dans le passé et subventionne les emprunteurs pour un montant équivalent à 5 points de pourcentage du taux d'intérêt payé. La croissance de ce programme s'explique par l'augmentation de l'encours des prêts consentis.

5. Direction: 41 561 k$ / Variation: 6,9%

Ce programme vise à établir les politiques ministérielles et à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels. L'accroissement observé s'explique principalement par l'ajout de 0,9 million $ pour permettre au ministère d'acquitter une partie des coûts du regroupement de ses opérations dans de nouveaux locaux et par l'augmentation des loyers à payer à la Société immobilière du Québec.

6. Connaissance géographique du territoire: 11 998 k$ / Variation: (0,4)%

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. La diminution des dépenses prévues à ce programme provient essentiellement d'une réduction de 0,5 million $ consécutive à la création du Fonds d'information géographique et foncière.

7. Gestion des terres publiques: 7 840 k$ / Variation: 9,5%

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. L'accroissement des crédits prévus à ce programme par rapport aux dépenses probables pour 1988-1989 est dû principalement à certains réaménagements effectués par le ministère de façon à assurer plus adéquatement la gestion des terres publiques.

8. Régie du gaz naturel: 1 653 k$ / Variation: 15,7%

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz naturel par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. L'augmentation observée des crédits prévus pour 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 provient essentiellement des crédits non utilisés en 1988-1989.

9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie: 25 660 k$ / Variation: 100,3%

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. L'augmentation observée s'explique essentiellement par l'accroissement de 12,8 millions $ des remboursements à Hydro-Québec dans le cadre de certains mandats spéciaux.

10. Gestion et développement de l'industrie minérale: 129 903 k$ / Variation: 9,6%

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

L'augmentation des crédits de 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 est due surtout à la subvention que doit verser le ministère à la Société nationale de l'amiante afin de lui permettre de rencontrer ses obligations financières et celles de ses filiales. Cette subvention passe de 57,6 millions $ à 69,7 millions $.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration	45 204	6,2	42 581	14,6	37 149
2. Consultation	3 808	6,2	3 585	9,8	3 265
3. Aide financière aux étudiants	259 794	5,5	246 319	0,7	244 502
4. Science	18 774	8,2	17 346	1,2	17 140
5. Enseignement collégial	1 138 884	0,8	1 129 830	5,6	1 069 669
6. Enseignement universitaire	1 393 199	4,8	1 330 022	7,9	1 232 689
7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	37 063	4,3	35 542	10,1	32 291
8. Organisation et règlementation des professions	3 179	8,0	2 945	7,5	2 740
Total	**2 899 905**	**3,3**	**2 808 167**	**6,4**	**2 639 445**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 2 899,9 millions $ en 1989-1990, soit une hausse de 3,3% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Toutefois, les dépenses 1988-1989 comprennent des dépenses anticipées de 28,3 millions $ pour le service de la dette du réseau collégial et sont réduites de 12,0 millions $ en raison d'une anticipation des dépenses effectuée au titre du RREGOP au cours de l'exercice 1987-1988. En faisant abstraction de ces phénomènes, l'augmentation entre les dépenses probables 1988-1989 et les crédits 1989-1990 s'établirait plutôt à 4,5%.

Ces crédits doivent permettre au ministère de remplir les divers mandats qui lui sont dévolus, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement et aux activités de développement scientifique. Ils permettent également au ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles reliées aux conseils consultatifs et à l'Office des professions du Québec.

1. Administration: 45 204 k$ / Variation: 6,2%

Les crédits inscrits à ce programme sont affectés au financement des dépenses de fonctionnement du ministère. La croissance de 6,2% des crédits 1989-1990 s'explique principalement par l'indexation des traitements et par des dépenses probables 1988-1989 moins élevées que les crédits votés.

2. Consultation: 3 808 k$ / Variation: 6,2%

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités et le Conseil de la science et de la technologie. La croissance de 6,2% des crédits 1989-1990 s'explique principalement par l'indexation des traitements et par des dépenses probables 1988-1989 moins élevées que les crédits votés.

3. Aide financière aux étudiants: 259 794 k$ / Variation: 5,5%

Ce programme vise à aider les étudiants dans la poursuite de leurs études au niveau post-secondaire. Les crédits 1989-1990 ont été établis en tenant compte des clientèles prévues et de l'indexation des besoins des étudiants; ils augmentent de 5,5% par rapport aux dépenses probables 1988-1989.

4. Science: 18 774 k$ / Variation: 8,2%

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination des politiques et des programmes dans le domaine scientifique. Les crédits sont affectés principalement au financement de quatre centres de recherche appliquée, à des projets de développement scientifique, au soutien à des projets de diffusion de la culture scientifique et au soutien à l'emploi scientifique dans les établissements d'enseignement. La croissance de 8,2% des crédits pour l'année 1989-1990 s'explique principalement par des dépenses probables 1988-1989 moins élevées que les crédits votés.

5. Enseignement collégial: 1 138 884 k$ / Variation: 0,8%

Les crédits de ce programme permettent de financer les dépenses relatives au fonctionnement, au service de la dette et à l'éducation des adultes des 44 collèges publics. Ils visent également à assurer le paiement des subventions accordées aux 26 établissements privés d'enseignement collégial déclarés d'intérêt public. Les crédits prévus en 1989-1990 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1988-1989 ainsi que 68% du coût de l'année scolaire 1989-1990 des collèges publics et 60% de celui des collèges privés. La hausse de 0,8% des crédits découle d'une augmentation des dépenses probables 1988-1989 due à une anticipation des dépenses 1989-1990 au chapitre des régimes de retraite et du service de la dette.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement régulier et aux adultes accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1989-1990 s'établissent à 850,1 millions $, en hausse de 4,6% par rapport à 1988-1989. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération et à la révision de la clientèle de l'année 1988-1989. Le coût de ce programme reflète également les mesures d'économies budgétaires retenues lors de la revue des programmes et divers ajustements relatifs à la formation des adultes.

Les subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial pour l'année scolaire 1989-1990 augmentent légèrement pour s'établir à 75,8 millions $. Cette hausse s'explique principalement par l'indexation des traitements et par un transfert de juridiction relatif au financement de deux établissements privés régis par une entente internationale.

Enfin, le service de la dette qui s'élève à 121,8 millions $ en 1989-1990 diminue de 26,6% par rapport à 1988-1989, dû essentiellement à la prise en charge, au cours de l'exercice 1988-1989 à titre de dépenses anticipées, de la contribution au Fonds d'amortissement de 28,3 millions $ initialement prévue pour l'année 1989-1990.

6. Enseignement universitaire: 1 393 199 k$ / Variation: 4,8%

Ce programme pourvoit au financement des dépenses relatives au fonctionnement et au service de la dette des universités ainsi que celles reliées au RREGOP. Les crédits prévus en 1989-1990 couvrent le solde des subventions de fonctionnement accordées pour l'année universitaire 1988-1989 et 81,8% des subventions prévues pour l'année universitaire 1989-1990. Ils incluent également les sommes prévues en 1989-1990 pour les investissements directs ainsi que la récurrence d'une partie des ressources additionnelles accordées par le gouvernement lors du Discours sur le budget du ministre des Finances pour l'année 1987-1988.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1989-1990 s'élèvent à 1 261,2 millions $, en hausse de 2,8% par rapport à 1988-1989. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération des personnels et des autres dépenses, à un ajustement des subventions

de 10,0 millions $ pour les clientèles additionnelles et à une augmentation des ressources permettant aux universités de faire face à l'accroissement des coûts de location d'espaces.

Les crédits reliés au service de la dette s'élèvent à 134,6 millions $ en 1989-1990, en hausse de 19,7% par rapport à 1988-1989. Cette croissance s'explique principalement par la prise en charge des frais d'intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les universités dans l'attente du financement des immobilisations par voie d'émissions d'obligations et par l'impact de la hausse prévue des taux d'intérêt à long terme.

7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche: 37 063 k$ / Variation: 4,3%

Ce programme vise à subventionner la corporation « Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche » qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique. L'augmentation des crédits de ce programme résulte de l'indexation de l'activité « Aide à la recherche » du Fonds et des traitements du personnel ainsi que de la récurrence des crédits de développement accordés en 1988-1989 aux fins d'accroître le nombre et la valeur des bourses d'excellence ainsi que le niveau de l'aide à la recherche.

8. Organisation et réglementation des professions: 3 179 k$ / Variation: 8,0%.

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. L'augmentation de 8,0% des crédits 1989-1990 s'explique par l'indexation des traitements et par des dépenses probables 1988-1989 moins élevées que les crédits votés.

ENVIRONNEMENT

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Planification, gestion interne et soutien	37 017	34,2	27 578	18,5	23 277
2. Gestion des milieux environnementaux	377 443	14,7	329 035	22,4	268 902
3. Organismes-conseils	1 756	5,7	1 622	13,4	1 465
Total	**416 216**	**16,2**	**358 275**	**22,0**	**293 644**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits attribués au ministère de l'Environnement en 1989-1990 sont en croissance de 16,2% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Cette importante augmentation de 58 millions $ reflète entre autres la croissance de 47,5 millions $ du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux résultant des investissements de plus de 3,2 milliards $ réalisés jusqu'à maintenant et des prévisions de travaux de quelque 555 millions $ en 1989-1990.

1. Planification, gestion interne et soutien: 37 017 k$ / Variation: 34,2%

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du ministère en fonction des besoins du milieu ambiant ainsi qu'à coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des programmes du ministère. Il contribue également à appuyer l'action du ministère au niveau de l'application de ses lois et règlements.

Les crédits alloués à ce programme subissent une augmentation significative en 1989-1990 en raison entre autres d'un ajout de crédits de l'ordre de 3,7 millions $ pour l'achat d'équipements spécialisés de laboratoire. La mise en place d'un plan d'action pour assurer la sécurité environnementale au Québec a pour sa part nécessité des crédits de l'ordre de 3,0 millions $ et a impliqué la création d'une Direction des inspections et enquêtes. Par ailleurs, l'ajout d'effectifs permanents au ministère entraîne une augmentation des loyers de 0,7 million $ en 1989-1990. Le reste de l'augmentation s'explique principalement par des réaménagements de crédits au bénéfice de ce programme pour financer des activités de laboratoire et diverses activités de gestion et de planification.

2. Gestion des milieux environnementaux: 377 443 k$ / Variation: 14,7%

Ce programme regroupe les opérations du ministère visant à connaître, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatique, terrestre et atmosphérique ainsi qu'à leur redonner les caractéristiques qualitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages requis.

La croissance de 47,5 millions $ du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux et l'augmentation de l'ordre de 11 millions $ de l'enveloppe de subventions destinées aux agriculteurs dans le cadre du programme d'amélioration de la gestion des fumiers constituent les principaux éléments de croissance de ce programme.

La mise en oeuvre d'un projet d'élimination des pneus entreposés à St-Amable ainsi que la réalisation d'une opération d'inventaire des sites contenant des déchets dangereux ont nécessité des réallocations de crédits au montant de 4,2 millions $. La non-récurrence en 1989-1990 des dépenses engendrées par la catastrophe de St-Basile-le-Grand entraîne pour sa part une diminution de l'ordre de 11,6 millions $.

3. Organismes-conseils: 1 756 k$ / Variation: 5,7%

Sont regroupés à ce programme les crédits attribués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ainsi qu'au Conseil de la conservation et de l'environnement. La variation des crédits s'explique essentiellement par les indexations salariales.

FINANCES

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Études des politiques économiques et fiscales	4 527	47,6	3 066	(2,9)	3 157
2. Politiques et opérations financières	2 970 421	6,2	2 796 675	0,2	2 792 484
3. Comptabilité gouvernementale	27 733	2,2	27 145	16,0	23 403
4. Fonds de suppléance	265 910	—	56 433	—	—
5. Gestion interne et soutien	14 614	7,7	13 564	14,7	11 827
6. L'Inspecteur général des institutions financières	18 644	3,5	18 022	4,6	17 225
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	7 061	11,9	6 308	4,9	6 012
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	7 605	(4,7)	7 983	7,0	7 461
Total	**3 316 516**	**13,2**	**2 929 196**	**2,4**	**2 861 569**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Finances s'élève à 3 316,5 millions $ en 1989-1990, ce qui représente une augmentation de 13,2% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Ces crédits sont en grande partie affectés aux paiements pour le service de la dette publique, soit plus de 88,7%. Ce budget regroupe également les crédits liés à l'administration du ministère ainsi que ceux nécessaires au fonctionnement du Bureau du contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec, de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1. Études des politiques économiques et fiscales: 4 527 k$ / Variation: 47,6%

Ce programme vise à conseiller le gouvernement en matière de politiques financières, économiques et fiscales.

L'augmentation de 47,6% du budget reflète des réaménagements de crédits en provenance des autres programmes du ministère afin de mettre l'accent sur les activités de recherche.

2. Politiques et opérations financières: 2 970 421 k$ / Variation: 6,2%

Ce programme a pour objet la gestion des emprunts en cours ainsi que l'encaissement des recettes et déboursés du gouvernement. L'augmentation des crédits est attribuable notamment à des variations des taux d'intérêt et des taux de change pour les emprunts effectués sur les marchés étrangers.

3. Comptabilité gouvernementale: 27 733 k$ / Variation: 2,2%

Le Bureau du contrôleur des finances a pour mandat d'exercer le contrôle de la régularité des dépenses, de préparer les états financiers du gouvernement et d'apporter aux gestionnaires toute information comptable pertinente.

4. Fonds de suppléance: 1989-1990: 265 910 k$ — 1988-1989: 56 433 k$

Ce programme vise à pourvoir en cours d'année aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits apparaissant au Fonds de suppléance comportent deux enveloppes distinctes, soit une provision de 170,5 millions $ pour les divers imprévus et ajustements aux traitements et salaires dans les secteurs public et parapublic et une provision de 95,4 millions $ pour les dépenses imprévues des ministères et organismes.

5. Gestion interne et soutien: 14 614 k$ / Variation: 7,7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La croissance de 7,7% des crédits en 1989-1990 s'explique par l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement, notamment en informatique, et par une hausse des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

6. L'Inspecteur général des institutions financières: 18 644 k$ / Variation: 3,5%

Ce programme vise à surveiller et à inspecter les opérations des institutions financières, à assurer l'existence légale des compagnies et à maintenir les dossiers qui y sont afférents.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières: 7 061 k$ / Variation: 11,9%

La Commission des valeurs mobilières est l'organisme chargé d'accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses et d'assurer le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières. La hausse de 11,9% du budget provient principalement d'un ajout de crédits pour le développement d'un système de traitement de l'information et d'un ajustement à l'enveloppe des traitements.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble: 7 605 k$ / Variation: (4,7%)

Le Bureau de la statistique du Québec a pour mandat l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec. La diminution du budget est attribuable à un réaménagement de crédits au bénéfice du programme 1 du ministère.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	47 197	10,3	42 799	9,7	39 018
2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	173 268	(2,2)	177 243	16,5	152 139
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	123 140	2,7	119 866	134,0	51 221
4. Emploi étudiant	6 428	156,5	2 506	1,6	2 467
Total	**350 033**	**2,2**	**342 414**	**39,8**	**244 845**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les ressources mises à la disposition du ministère servent à apporter une assistance technique et financière aux PME et à d'autres agents de développement économique, à informer les entreprises sur les divers programmes du ministère et à les conseiller par le biais de son réseau de bureaux en région, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes: la Société de développement industriel, la Société de développement des coopératives, l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche, le Centre de recherche industrielle du Québec, SIDBEC et la Société du parc industriel du centre du Québec. Il y a lieu de noter que suite à l'adoption de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, le ministère s'est vu transférer les ressources lui permettant d'exercer ses nouvelles compétences en matière de développement technologique et de prospection des investissements.

Par rapport aux dépenses probables 1988-1989, la croissance des crédits du ministère s'établit à 2,2%.

1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs: 47 197 k$ / Variation: 10,3%

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif. Il comprend également le soutien technique concernant les nouvelles responsabilités imparties au ministère en matière de développement technologique et de prospection des investissements. Les prévisions budgétaires de ce programme sont afférentes à l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du ministère, à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel, de la Société du parc industriel du centre du Québec et du service de placement étudiant.

La croissance de 4,4 millions $ observée dans ce programme s'explique d'abord par un réaménagement d'environ 2,0 millions $ en provenance du programme 2. En second lieu, des crédits périmés de l'ordre de 1,5 million $ sont prévus dans ce programme en 1988-1989. Enfin, l'indexation accordée en 1989-1990 contribue à expliquer le solde de la variation de 4,4 millions $.

2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers commerciaux et coopératifs: 173 268 k$ / Variation: (2,2%)

Les prévisions budgétaires de ce programme sont relatives aux différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes oeuvrant au développement économique. Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses d'opération de la Société de développement industriel sont également incluses dans ce programme. On retrouve maintenant dans ce programme l'aide financière accordée par le ministère aux différents agents économiques en matière de développement technologique.

Plus de la moitié de la variation à la baisse de 4,0 millions $ s'explique par un réaménagement budgétaire effectué par le ministère en faveur du programme 1.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État: 123 140 k$ / Variation: 2,7%

Les crédits prévus dans ce programme concernent les sociétés suivantes:

- Centre de recherche industrielle du Québec
- Société du parc industriel du centre du Québec
- SIDBEC

L'essentiel de la variation de 3,3 millions $ s'explique par la conjuguaison de trois facteurs. Il y a d'abord une augmentation de l'ordre de 2,5 millions $ de la subvention qui sera versée au Centre de recherche industrielle du Québec. De plus, les crédits prévus pour le service de la dette de la Société du parc industriel du centre du Québec croissent de 6,6 millions $. Enfin, les prévisions budgétaires concernant Sidbec sont inférieures d'environ 6,0 millions $ par rapport à la dépense probable 1988-1989.

4. Emploi étudiant: 6 428 k$ / Variation: 156,5%

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs privé et public. La variation s'explique principalement par la provision de 2,3 millions $ attribuée au ministère afin de promouvoir l'emploi étudiant dans le secteur public. En vertu de cette provision, la plus grande partie des crédits du ministère sont virés en cours d'année dans les différents ministères et organismes ayant élaboré des projets susceptibles de favoriser la création d'emplois pour étudiant. En raison de ces virements, la dépense est comptabilisée dans les ministères et organismes.

JUSTICE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Formulation de jugements	43 898	5,8	41 512	12,0	37 058
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	78 935	3,4	76 321	5,4	72 403
3. Protection des droits et libertés de la personne	10 003	0,7	9 938	6,7	9 310
4. Aide aux justiciables	82 181	3,8	79 163	2,6	77 192
5. Administration	99 691	7,0	93 169	9,6	85 017
6. Enregistrement officiel	17 184	3,6	16 593	4,6	15 846
7. Services juridiques du gouvernement	18 821	6,1	17 739	(1,4)	17 984
8. Affaires législatives	5 810	10,2	5 273	(9,0)	5 794
9. Affaires criminelles et pénales	26 766	6,0	25 262	9,1	23 161
10. Indemnisation des victimes d'actes criminels	19 163	2,9	18 618	(5,8)	19 770
Total	**402 450**	**4,9**	**383 586**	**5,5**	**363 545**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère de la Justice s'établit à 402,5 millions $ en 1989-1990 soit une hausse de 4,9% qui représente un ajout de crédits de 18,8 millions $ par rapport aux dépenses probables 1988-1989.

1. Formulation de jugements: 43 898 k$ / Variation: 5,8%

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il inclut les sommes requises pour le traitement et le régime de retraite des juges de juridiction provinciale ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature. L'augmentation des crédits s'explique par des ajustements apportés aux régimes de retraite et aux salaires des juges.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire: 78 935 k$ / Variation: 3,4%

Ce programme a pour but d'assurer le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement des cours de justice. L'accroissement de 3,4% des crédits reflète un ajustement des dépenses de fonctionnement des différents tribunaux judiciaires ainsi qu'une augmentation des ressources pour l'administration de la justice au nord du 55e parallèle.

3. Protection des droits et libertés de la personne: 10 003 k$ / Variation: 0,7%

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Il comprend les crédits attribués à la Commission des droits de la personne pour assurer le respect de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que ceux versés au Comité de protection de la jeunesse qui est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse.

4. Aide aux justiciables: 82 181 k$ / Variation: 3,8%

Le programme d'aide aux justiciables vise à rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. L'augmentation des crédits s'explique d'une part par l'indexation des dépenses de traitement à la Commission des services juridiques et d'autre part, par l'augmentation de la clientèle de l'aide juridique, notamment en ce qui concerne les réfugiés.

5. Administration: 99 691 k$ / Variation: 7,0%

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du ministère. La variation des crédits reflète une hausse du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec ainsi que le niveau de crédits périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

6. Enregistrement officiel: 17 184 k$ / Variation: 3,6%

Ce programme a pour objectif d'assurer la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. La hausse de 3,6% du budget reflète notamment l'ajout de crédits afin d'améliorer le service à la clientèle dans les différents bureaux d'enregistrement.

7. Services juridiques du gouvernement: 18 821 k$ / Variation: 6,1%

Les crédits de ce programme sont affectés au soutien juridique de toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du gouvernement les services requis en matière de conseils juridiques, de plaidoirie et de notariat.

La hausse de 6,1% s'explique par l'ajout de postes et de crédits pour les activités reliées à la réforme de l'aide sociale et aux services juridiques du ministère de l'Environnement.

8. Affaires législatives: 5 810 k$ / Variation: 10,2%

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale et l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du gouvernement. La variation de 10,2% s'explique principalement par le niveau de crédits périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

9. Affaires criminelles et pénales: 26 766 k$ / Variation: 6,0%

Ce programme a pour objectif principal d'assurer les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans le cas d'infractions aux lois du Québec. L'augmentation de 6,0% du budget est attribuable d'une part à une péremption non récurrente de crédits et d'autre part, à une réallocation de ressources en provenance d'autres programmes du ministère.

10. Indemnisation des victimes d'actes criminels: 19 163 k$ / Variation: 2,9%

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui prévoit notamment le versement d'une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels. La variation est attribuable essentiellement au volume des réclamations.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Développement du loisir, des sports et du plein air	61 437	8,2	56 780	(4,8)	59 618
2. Coordination en matière de ressources fauniques	13 613	5,8	12 871	3,7	12 412
3. Opérations régionales	84 832	(0,2)	84 984	5,6	80 450
4. Gestion interne et soutien	52 606	4,7	50 223	11,3	45 114
5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec	2 917	11,4	2 618	3,4	2 533
Total	**215 405**	**3,8**	**207 477**	**3,7**	**200 127**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget 1989-1990 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche augmente de 3,8% par rapport aux dépenses probables de 1988-1989. Cette augmentation est essentiellement due à l'indexation des traitements correspondant aux offres salariales du gouvernement, à l'augmentation des crédits de 4,5 millions $ pour les équipements de loisir du domaine municipal et du réseau gouvernemental des parcs et réserves fauniques ainsi qu'à l'ajout de 0,8 million $ pour la mise en oeuvre du plan de développement de l'informatique au ministère.

1. Développement du loisir, des sports et du plein air: 61 437 k$ / Variation: 8,2%

Ce programme vise le développement des secteurs du loisir, des sports et du plein air ainsi que le soutien et la promotion de ces activités auprès de la jeunesse et de clientèles spécifiques par le biais d'une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. Les dépenses prévues en 1989-1990 sont supérieures de 8,2% à celles de l'année précédente en raison principalement d'une augmentation de budget de 3,5 millions $ au chapitre du programme d'aide aux équipements de loisir.

2. Coordination en matière de ressources fauniques: 13 613 k$ / Variation: 5,8%

Ce programme vise à développer des politiques de conservation et de gestion des espèces fauniques et de leurs habitats. La croissance par rapport aux dépenses probables de 1988-1989 est attribuable en grande partie à l'indexation de l'aide aux autochtones et Inuit, à l'augmentation des dépenses reliées au soutien des organismes de la faune et aux recherches de titres et à l'enregistrement de servitudes découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques.

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Fondation de la faune du Québec peut depuis juin 1988 percevoir directement des contributions auprès des chasseurs et des pêcheurs et ainsi compléter l'intervention du ministère en matière de conservation des territoires fauniques.

3. Opérations régionales: 84 832 k$ / Variation: (0,2%)

Ce programme vise la production de services régionaux en matière de loisir et de plein air, la gérance des territoires et des équipements sous la responsabilité du ministère ainsi que la mise en valeur et

la conservation de la faune. Les dépenses prévues à ce programme demeurent semblables à celles de 1988-1989. Toutefois, une somme de 1,0 million $ a été ajoutée au chapitre de l'entretien et de la consolidation des équipements dans le réseau des parcs et réserves. Par ailleurs, cet ajout a été compensé par une rationalisation des opérations tant au chapitre du personnel que des équipements.

4. Gestion interne et soutien: 52 606 k$ / Variation: 4,7%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières de l'ensemble du ministère et à fournir des services de support aux autres programmes. L'augmentation de 4,7% par rapport aux dépenses de 1988-1989 s'explique d'une part par des économies réalisées en 1988-1989 notamment au chapitre des acquisitions immobilières et d'autre part, par l'ajout de crédits lié à la mise en oeuvre d'un plan de développement de l'informatique au ministère. Ce plan prévoit un accroissement de capacité pour le système de renseignements et de réservations ainsi que le développement de réseaux locaux axé sur la politique de régionalisation des opérations du ministère.

5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec: 2 917 k$ / Variation: 11,4%

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La hausse des dépenses prévues en 1989-1990 résulte principalement de l'indexation des traitements et d'un réaménagement de crédits pour l'application des règlements sur la sécurité dans les sports.

MAIN-D'OEUVRE ET SÉCURITÉ DU REVENU

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Direction et gestion	257 176	15,1	223 395	10,8	201 598
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	14 331	6,3	13 485	7,7	12 517
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	8 040	12,4	7 154	5,3	6 795
4. Allocations de maternité	10 700	0,1	10 690	10,4	9 680
5. Prestations d'aide sociale	1 904 404	(10,1)	2 119 187	(7,8)	2 298 951
6. Assistance-maladie	158 449	4,1	152 280	6,8	142 598
7. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	10 903	(16,3)	13 020	(13,2)	15 004
8. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	27 900	99,3	14 000		
9. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre	165 059	19,6	138 021	(1,7)	140 438
10. Protection et développement de l'emploi	90 726		29 758	5,5	28 220
Total	**2 647 687**	**(2,7)**	**2 720 987**	**(4,7)**	**2 855 801**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les dépenses probables 1988-1989 du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu incluent des paiements anticipés de 168,0 millions $ au programme d'aide sociale, de 3,0 millions $ au programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris et de 5,0 millions $ au programme développement de l'employabilité et de l'emploi; les crédits 1989-1990 ont été réduits en conséquence. Si on excluait ce phénomène et qu'on ajoutait à la dépense 1988-1989 les paiements anticipés en 1987-1988, le budget du ministère augmenterait de 103,6 millions $ en 1989-1990, soit une croissance de 3,8 %.

1. Direction et gestion: 257 176 k$ / Variation: 15,1%

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec et l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal sur son territoire. La hausse des crédits s'explique principalement par des dépenses de fonctionnement additionnelles de 31,2 millions $ pour l'implantation de la réforme de l'aide sociale et de 5,2 millions $ pour la refonte des systèmes informatiques.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu: 14 331 k$ / Variation: 6,3%

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité de revenu. Il s'agit:

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec des allocations familiales et des régimes supplémentaires de rentes: 9,0 millions $;
- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec du programme d'assistance-maladie: 5,3 millions $.

La hausse des crédits est principalement attribuable à l'indexation des masses salariales et aux coûts d'implantation des programmes d'allocations à la naissance et pour jeunes enfants annoncés dans le Discours du budget du 12 mai 1988.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales: 8 040 k$ / Variation: 12,4%

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants:

- aide et allocations sociales;
- protection du malade mental;
- services de santé et services sociaux;
- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;
- assurance-automobile.

La hausse s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement notamment les indexations salariales et la présence de crédits périmés en 1988-1989.

4. Allocations de maternité: 10 700 k$ / Variation: 0,1%

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 240 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer des prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La stabilité des crédits s'explique par une prévision de clientèle comparable à 1988-1989, soit environ 44 600 allocations.

5. Prestations d'aide sociale: 1 904 404 k$ / Variation: (10,1%)

Ce programme vise à assurer à tout ménage un revenu minimum fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels.

Les dépenses 1988-1989 incluent un montant de 168,0 millions $ pour les prestations du mois d'avril 1989 versées par exception le 31 mars précédent. Ce montant aurait normalement été comptabilisé en 1989-1990. De plus, les dépenses probables 1988-1989 incluent un montant de 43,5 millions $ pour le paiement des allocations de participation et frais de garde des participants aux mesures de développement de l'employabilité alors que ce montant est imputé au programme 10 en 1989-1990. Sur une base comparable, les dépenses de prestation en 1988-1989 s'élèvent à 2 074,8 millions $ par rapport à des crédits de 2 072,4 millions $ en 1989-1990, ce qui représente un écart de 2,4 millions $ et une baisse de 0,1%. Cette diminution résulte de la réduction de la clientèle qui serait en 1989-1990 inférieure en moyenne d'environ 6,9% par rapport à 1988-1989, de la hausse des prestations moyennes de 5,4% ainsi que de l'impact de la réforme de l'aide sociale et de la nouvelle tarification sur le transport ambulancier.

La réduction de la clientèle à l'aide sociale est principalement due au fait qu'au cours des derniers mois l'augmentation de l'emploi est supérieure à la croissance de la population en âge de travailler.

À titre d'exemple, on prévoit que l'emploi augmentera de 84 000 entre le premier trimestre de 1988-1989 et celui de 1989-1990 alors que la population en âge de travailler n'augmentera que de 47 000.

6. Assistance-maladie: 158 449 k$ / Variation: 4,1%

Le programme d'assistance-maladie vise à défrayer le coût des médicaments et des appareils médicaux ainsi que les services dentaires et optométriques fournis aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les médicaments et services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin totalisent 108,5 millions $; la fourniture de prothèses et orthèses diverses représente des crédits de 18,8 millions $; enfin, les services assurés rendus par un optométriste ou un dentiste requièrent des crédits de 31,2 millions $. L'augmentation de 4,1% s'explique par le fait que l'évolution des coûts des services, des médicaments et des prothèses et orthèses est compensée en partie par une réduction de la clientèle.

7. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris: 10 903 k$ / Variation: (16,3%)

Ce programme vise à fournir à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux Cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

Les dépenses probables 1988-1989 incluent un montant de 3,0 millions $ pour les prestations d'avril 1989; les crédits 1989-1990 ont été réduits d'un montant équivalent. Sur une base comparable, on observe une hausse des crédits de 6,8% qui s'explique principalement par l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

8. Aide aux parents pour leurs revenus de travail: 27 900 k$ / Variation: 99,3%

Le programme vise à verser aux travailleurs et travaillleuses à faibles revenus, avec enfant à charge, un supplément basé sur le revenu de travail. Le ministère a versé des avances à partir de juillet 1988 et le ministère du Revenu versera le solde lorsque le bénéficiaire produira sa déclaration de revenu 1988.

L'augmentation des crédits s'explique par une hausse du nombre de participants de 6 400, par l'indexation des prestations et par l'impact de l'application du programme pendant 12 mois plutôt que 9 mois.

9. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre: 165 059 k$ / Variation: 19,6%

Ce programme vise à favoriser le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre afin de faciliter à cette clientèle l'obtention et la conservation des emplois. La croissance des crédits s'explique par l'ajout de crédits pour le Comité de relance économique de l'Est de Montréal et pour l'adaptation et la formation de la main-d'oeuvre. La variation est également attribuable à l'indexation des dépenses salariales et de transferts et à une péremption importante de crédits en 1988-1989.

10. Protection et développement de l'emploi: 90 726 k$

Ce programme vise à assurer la protection des emplois, à faciliter, au besoin, le reclassement de la main-d'oeuvre et à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité et l'emploi. Les crédits accordés en 1989-1990 permettront essentiellement:

- de protéger la main-d'oeuvre contre les changements économiques en facilitant le reclassement;
- de poursuivre les projets visant à maintenir ou accroître l'employabilité des bénéficiaires: Stages en milieu de travail, Travaux communautaires, Rattrapage scolaire et Retour aux études post-secondaires des chefs de famille monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale;
- de poursuivre les programmes visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois: Bon d'emploi Plus, Services externes de main-d'oeuvre et Aménagement concerté du temps de travail.

La variation des crédits ne peut être analysée par rapport aux dépenses probables de 29,8 millions $, puisque ce montant exclut toutes les sommes qui, en cours d'année, ont été transférées dans un autre programme du ministère ou à un autre ministère. Les dépenses probables 1988-1989 incluent également un montant de 5,0 millions $ pour les allocations de participation d'avril 1989; les crédits 1989-1990 ont été réduits d'un montant équivalent. Excluant ces phénomènes, ainsi que les sommes non récurrentes, les dépenses probables 1988-1989 seraient plutôt de l'ordre de 87,7 millions $ alors que les crédits 1989-1990 seraient de 95,7 millions $, ce qui représenterait une hausse de 9,1 %.

Cette augmentation s'explique principalement par un ajout de 12,0 millions $ au programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) qui vise à aider et soutenir les travailleurs âgés de plus de 55 ans qui perdent leur emploi pour des raisons structurelles. De plus, la réforme de l'aide sociale introduit une allocation de disponibilité et un nouveau programme de subventions salariales qui nécessitent des crédits additionnels de 20,8 millions $ en 1989-1990. Par ailleurs, la diminution de l'allocation de participation qui est compensée par une augmentation du barème de base à l'aide sociale, ainsi qu'une baisse du nombre de ménages à l'aide sociale, entraînent une diminution de crédits.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration et concertation	13 952	7,2	13 018	6,9	12 183
2. Développement régional	54 962	33,9	41 032	27,8	32 116
Total	**68 914**	**27,5**	**54 050**	**22,0**	**44 299**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Sous la responsabilité du ministre responsable du Développement régional, l'Office a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants gouvernementaux et les agents économiques en régions. À ce titre, il est notamment chargé de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la gestion du fonds de développement régional et de l'octroi d'une assistance financière à des projets de création d'emplois.

1. Administration et concertation: 13 952 k$ / Variation: 7,2%

Ce programme, en plus de permettre la définition des politiques gouvernementales en matière de développement régional, vise à fournir un support financier à un réseau régional d'organismes de concertation ainsi qu'à apporter un support technique au ministre responsable pour la réalisation du mandat de l'Office.

La variation de 7,2% par rapport aux dépenses probables de l'exercice précédent s'explique principalement par les crédits périmés en 1988-1989.

2. Développement régional: 54 962 k$ / Variation: 33,9%

Les crédits inscrits à ce programme visent à permettre la réalisation de projets favorisant le développement régional et la création d'emplois. Dans le cas du fonds de développement régional, l'aide peut être versée par l'entremise des ministères sectoriels. La variation de 33,9% provient principalement du fait qu'une partie des dépenses 1988-1989 ont été comptabilisées dans les ministères sectoriels à la suite de virements de crédits en provenance du fonds de développement régional.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Conseil du statut de la femme	4 022	10,4	3 642	6,8	3 410
2. Office des services de garde à l'enfance	147 903	48,8	99 418	5,0	94 643
Total	**151 925**	**47,4**	**103 060**	**5,1**	**98 053**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Conseil du statut de la femme: 4 022 k$ / Variation: 10,4%

Au terme de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative aux sujets concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'un réseau régional de consultation, d'un centre de documentation, d'outils d'information ainsi que d'un service de recherche.

La variation de 10,4% par rapport aux dépenses probables de l'exercice précédent s'explique à la fois par les crédits périmés en 1988-1989, l'indexation accordée pour 1989-1990 et un ajustement de 80 000 $ pour la croissance du tirage de la Gazette des femmes.

2. Office des services de garde à l'enfance: 147 903 k$ / Variation: 48,8%

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire.

La forte augmentation est attribuable à la nouvelle politique sur les services de garde à l'enfance qui prévoit des crédits additionnels de 43,6 millions $ dont 17,7 millions $ pour le développement, selon les nouvelles modalités de financement, de 8 676 nouvelles places de garde, 8,0 millions $ pour la bonification des subventions versées aux parents, 17,0 millions $ pour la bonification des subventions versées aux services de garde et 0,8 million $ pour la bonification des autres subventions de l'Office.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	480 749	21,5	395 623	(31,7)	579 577
2. Commission de la fonction publique	2 308	13,5	2 033	0,7	2 019
3. Office des ressources humaines	24 704	6,5	23 200	12,3	20 655
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	186 342	3,6	179 806	5,6	170 230
5. Régime de retraite des enseignants	571 274	34,6	424 535	(57,4)	995 660
Total	**1 265 376**	**23,4**	**1 025 196**	**(42,0)**	**1 768 141**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les organismes relevant du ministre délégué à l'Administration comprennent la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la Commission de la fonction publique et l'Office des ressources humaines. Les crédits pour 1989-1990 s'établissent à 1 265,4 millions $ et sont majoritairement consacrés au paiement du coût des régimes de retraite et à la contribution du gouvernement à titre d'employeur. Les principaux régimes de retraite budgétisés sont le régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite des enseignants et le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Quant à la contribution du gouvernement à titre d'employeur, elle porte sur l'assurance-chômage, le régime des rentes, les assurances collectives, l'assurance maladie du Québec et la participation à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: 480 749 k$ / Variation: 21,5%

La CARRA est chargée d'administrer les régimes de retraite qui lui sont confiés par le gouvernement et d'agir comme organisme-conseil en matière d'avantages sociaux auprès des employeurs des secteurs public et parapublic et auprès du ministre délégué à l'Administration et Président du Conseil du trésor.

Les crédits prévus au budget de la CARRA croissent de 21,5% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. Cette hausse est attribuable à l'inscription de dépenses anticipées en 1987-1988 et 1988-1989. Ainsi, une somme de 144 millions $ qui aurait normalement été comptabilisée en 1988-1989 a été inscrite à l'exercice 1987-1988. En 1988-1989, un montant de 56 millions $ est également inscrit par anticipation, lequel a pour effet d'augmenter la dépense 1988-1989 et de diminuer de 50 millions $ celle de 1989-1990.

2. Commission de la fonction publique: 2 308 k$ / Variation: 13,5%

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés pour les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires. Elle veille à l'observance de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion.

La variation de 13,5% des crédits est reliée à l'indexation des dépenses de traitement et de fonctionnement, à un ajustement des crédits du Fonds des télécommunications ainsi qu'au niveau de crédits qui seront périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

3. Office des ressources humaines: 24 704 k$ / Variation: 6,5%

L'Office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection, la nomination et la promotion des membres de la fonction publique. Il est chargé également de développer et maintenir un système intégré d'information pour la gestion des ressources humaines. La croissance de 6,5% des crédits s'explique principalement par le niveau des crédits qui seront périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur: 186 342 k$ / Variation: 3,6%

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux et autres contributions du gouvernement à titre d'employeur. La croissance de 3,6% des crédits de ce programme est due aux variations de taux des différentes contributions et à l'évolution de la masse salariale totale du gouvernement.

5. Régime de retraite des enseignants: 571 274 k$ / Variation: 34,6%

Les crédits alloués à ce programme servent à financer le coût du fonds de pension des enseignants. L'augmentation de 34,6% est attribuable en grande partie à l'effet du paiement par anticipation en 1987-1988 d'une somme de 216 millions $ qui aurait normalement été comptabilisée en 1988-1989 et 1989-1990. En excluant l'effet de l'anticipation, la croissance réelle des crédits s'établit de 10,7%.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Charte de la langue française	35 310	51,6	23 291	15,1	20 231
Total	**35 310**	**51,6**	**23 291**	**15,1**	**20 231**

1. Charte de la langue française: 35 310 k$ / Variation: 51,6%

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, notamment l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation, la Commission de toponymie, le Secrétariat à la politique linguistique et le Cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte.

La hausse de 51,6% des crédits 1989-1990 par rapport aux dépenses probables de l'année 1988-1989 s'explique par l'indexation des traitements et l'accroissement des activités découlant du plan d'action gouvernemental sur la langue française. À cet égard, le budget des organismes a été ajusté de manière à intensifier les mesures de francisation des entreprises, notamment celles ayant trait à la langue de travail, à accroître les activités reliées à la terminologie, à l'information du public et à la toponymie et à favoriser le développement d'indicateurs sur la situation linguistique du Québec. Par ailleurs, en sus des crédits additionnels de 7,5 millions $ alloués au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour la francisation des immigrants, un montant de 10,0 millions $ a été prévu de manière à assurer la promotion du français dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des communications et de la santé et des services sociaux. Ces crédits seront mis à la disposition des ministères concernés dès que le plan d'action sur la langue sera rendu public par le gouvernement.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Le Protecteur du citoyen	3 867	20,7	3 205	16,3	2 756
2. Le Vérificateur général	13 535	4,7	12 925	8,2	11 947
3. Administration du système électoral	13 150	9,6	12 000	13,7	10 552
Total	**30 552**	**8,6**	**28 129**	**11,4**	**25 255**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Le Protecteur du citoyen: 3 867 k$ / Variation: 20,7%

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de recevoir les griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique. La hausse de 20,7% s'explique par les ajustements apportés à la masse salariale pour tenir compte de l'augmentation des effectifs et pour rétablir la base budgétaire des services de télécommunications.

2. Le Vérificateur général: 13 535 k$ / Variation: 4,7%

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources, du fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale. Il est à noter que le niveau des ressources budgétaires du Vérificateur général est approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

3. Administration du système électoral: 13 150 k$ / Variation: 9,6%

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections, le financement des partis politiques et celui de la Commission de la représentation électorale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Régime d'assurance-maladie	2 217 216	7,9	2 054 300	8,7	1 889 479
Total	**2 217 216**	**7,9**	**2 054 300**	**8,7**	**1 889 479**

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des services assurés. Son budget atteindra 2 217,2 millions $ en 1989-1990, soit une augmentation de 7,9% par rapport aux dépenses probables de 1988-1989. Cette variation exclut l'impact des augmentations de tarifs des professionnels de la santé à être négociées pour 1989-1990.

Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées.

Services médicaux: 1 655 720 k$ / Variation: 6,1%

Cette catégorie, qui représente 74,7% du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire.

La croissance des coûts prévus s'explique par l'évolution du nombre de médecins et par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale ainsi que par les hausses tarifaires. La prévision de crédits tient compte également de la participation du gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques, lorsqu'une telle participation a été négociée.

Services optométriques: 44 409 k$ / Variation: 8,7%

Cette catégorie regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. L'augmentation des coûts prévus s'explique principalement par un accroissement du nombre de bénéficiaires conjugué à une augmentation de 3,1% du nombre de dispensateurs.

Services dentaires: 78 434 k$ / Variation: (0,1%)

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services offerts aux enfants de moins de seize ans de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. La faible variation des coûts s'explique par une rétroactivité versée en 1988-1989, par une modification de la fréquence des examens dentaires admissibles et par les hausses tarifaires.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées: 353 624 k$ / Variation: 19,7%

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. La croissance de ce programme s'explique par l'augmentation rapide du coût moyen qui est estimée à 13,7% et par une hausse de 9,0% du nombre de prescriptions, en partie explicable par le vieillissement de la population.

Autres programmes et administration: 85 029 k$ / Variation: 7,7%

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliqueront des dépenses de 41,0 millions $, soit une croissance de 10,6% qui découle principalement de l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 44,0 millions $, déduction faite de ses revenus propres. Par rapport au coût des services assurés, les frais d'administration représentent 2,0% des coûts prévus.

REVENU

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration fiscale	284 479	4,3	272 705	8,6	251 147
2. Aide financière au revenu de travail	17 575	268,3	4 772	(83,1)	28 179
3. Contrôle des jeux de hasard et des courses	2 747	1,5	2 707	10,3	2 455
4. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au régime de rentes du Québec	—	—	140	(16,7)	168
Total	**304 801**	**8,7**	**280 324**	**(0,6)**	**281 949**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère du Revenu s'élèvent à 304,8 millions $ en 1989-1990, ce qui représente une hausse de 8,7% par rapport aux dépenses probables 1988-1989. L'augmentation est principalement reliée à l'introduction du programme « Aide aux parents pour leur revenu de travail ».

1. Administration fiscale: 284 479 k$ / Variation: 4,3%

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et les contribuables en vertu des lois fiscales en vigueur. L'augmentation des crédits de ce programme en 1989-1990 traduit l'indexation des masses salariales, la mise sur pied du programme de traitement accéléré des déclarations et du programme de remboursement anticipé. La hausse reflète également l'effort du ministère de poursuivre la refonte de ses systèmes administratifs.

2. Aide financière au revenu de travail: 17 575 k$ / Variation: 268,3%

L'objectif de ce programme est de fournir un supplément aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur leur revenu de travail. La forte augmentation des crédits en 1989-1990 tient essentiellement à l'introduction du programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail « APPORT » en remplacement du programme de supplément au revenu de travail « SUPRET », lequel prendra fin en 1990-1991.

3. Contrôle des jeux de hasard et des courses: 2 747 k$ / Variation: 1,5%

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis. L'augmentation des crédits en 1989-1990 reflète essentiellement l'indexation des masses salariales.

4. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au régime des rentes du Québec:

Conformément au Discours sur le budget du 12 mai 1988, ce programme est aboli à compter de l'année budgétaire 1989-1990. Ce programme visait à alléger la contribution de certains travailleurs autonomes au régime des rentes du Québec.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services communautaires	504 305	7,7	468 203	4,3	448 721
2. Soutien aux organismes bénévoles	42 835	12,2	38 171	15,4	33 068
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	5 035 366	6,7	4 721 073	6,5	4 431 028
4. Services des centres de services sociaux	331 102	6,9	309 848	3,8	298 456
5. Services des centres de réadaptation	728 548	7,1	680 404	7,1	635 494
6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	1 150 200	6,4	1 081 361	7,2	1 008 389
7. Coordination de la recherche	34 972	12,4	31 122	9,4	28 446
8. Direction et coordination régionale	230 109	(1,8)	234 292	6,1	220 721
9. Office des personnes handicapées du Québec	56 841	6,6	53 310	13,4	47 015
Total	**8 114 276**	**6,5**	**7 617 782**	**6,5**	**7 151 338**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

La hausse de 6,5% des crédits s'explique d'abord par un montant de 45,2 millions $ accordé aux centres hospitaliers pour faire face aux coûts additionnels qu'engendrent le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale. Le phénomène du vieillissement a aussi amené le gouvernement à verser 24,0 millions $ pour le maintien à domicile et l'alourdissement des clientèles hébergées dans les centres d'accueil. En vertu du plan de désengorgement des urgences, un montant de 9,1 millions $ a été attribué. De plus, le développement de nouvelles activités à la suite de travaux d'immobilisations nécessiteront des crédits supplémentaires de 18,5 millions $. La lutte contre le SIDA et la recherche pharmaceutique recevront respectivement 7,0 millions $ et 1,0 million $. Quant aux unités de médecine familiale, elles recevront 6,0 millions $. Des ajouts de 97,0 millions $ pour le RREGOP et de 44,1 millions $ pour le service de la dette expliquent aussi une bonne partie de la croissance des crédits du ministère. Le reste de la variation résulte enfin de l'indexation des salaires et des autres dépenses.

1. Services communautaires: 504 305 k$ / Variation: 7,7%

Ce programme concerne les services de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. En 1989-1990, des crédits additionnels de 8,5 millions $ ont été alloués pour les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées. De plus, le parachèvement du réseau a entraîné un coût supplémentaire de 1,0 million $. Enfin, la majeure partie de l'augmentation des crédits est attribuable aux hausses salariales et à l'indexation des autres dépenses de fonctionnement. Les crédits du programme auraient augmenté de 8,8% n'eût été du rattachement de certaines équipes de secteurs à des établissements autres que des CLSC.

2. Soutien aux organismes bénévoles: 42 835 k$ / Variation: 12,2%

Le programme de soutien aux organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. L'augmentation de 4,7 millions $ que connaît ce programme est principalement attribuable à une hausse de 1,5 million $ des subventions accordées aux maisons d'hébergement pour femmes en difficulté, à une somme de 0,9 million $ pour les activités reliées au plan d'action contre le SIDA, et à l'octroi de 0,4 million $ pour les mesures de soutien aux jeunes contrevenants et de 0,6 million $ pour le maintien à domicile. Un montant de 1,4 million $ a enfin été accordé pour l'indexation des budgets de subvention.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée: 5 035 366 k$ / Variation: 6,7%

Ces crédits servent à financer les dépenses des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. L'augmentation prévue de 6,7% s'explique principalement par l'augmentation régulière de la rémunération du personnel. Elle s'explique également par l'ajout de 6,0 millions $ pour la médecine familiale et les résidents et de 2,0 millions $ pour le financement des activités reliées au plan d'action contre le SIDA, par l'augmentation de 5,4 millions $ pour les projets reliés à la santé mentale et par l'inclusion d'un montant de 45,2 millions $ pour aider les centres hospitaliers à satisfaire la demande accrue de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale. Enfin, des sommes supplémentaires de 29,3 millions $ pour le service de la dette, de 60,1 millions $ pour le RREGOP et de 17,4 millions $ pour le développement de nouvelles activités sont prévues.

4. Services des centres de services sociaux: 331 102 k$ / Variation: 6,9%

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux (CSS) et les subventions aux familles d'accueil. En plus de la hausse régulière des dépenses de fonctionnement, la hausse des crédits prévus s'explique par un accroissement de 2,4 millions $ des sommes affectées aux familles d'accueil pour adultes et de 2,1 millions $ des sommes allouées au RREGOP.

5. Services des centres de réadaptation: 728 548 k$ / Variation: 7,1%

Ces crédits servent à financer les établissements offrant des services de réadaptation aux personnes handicapées physiques et mentales ainsi qu'aux mésadaptés socio-affectifs. Les bases budgétaires de certains établissements ont été ajustées pour un montant de 7,0 millions $ dont 3,0 millions $ dans le cadre de la désinstitutionnalisation de la clientèle de l'hôpital Louis-H. Lafontaine. De plus, une somme additionnelle de 2,6 millions $ est consacrée à l'apprentissage pédagogique. Quant au RREGOP, il reçoit des crédits supplémentaires de 9,7 millions $. L'indexation des salaires et des autres dépenses explique aussi l'augmentation des crédits de ce programme.

6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée: 1 150 200 k$ / Variation: 6,4%

Ces crédits servent à financer les établissements hébergeant des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée. Pour répondre à la demande accrue de services que nécessitent les personnes âgées, un accroissement de 13,7 millions $ a été consenti pour l'alourdissement des clientèles hébergées. De même, un ajout de 9,1 millions $ a été alloué pour le financement des mesures prévues dans le plan de désengorgement des urgences. Par ailleurs, la hausse de l'allocation de dépenses personnelles pour les adultes hébergés entraîne des crédits additionnels de 1,2 million $. La gestion du service de la dette et du RREGOP nécessite des crédits supplémentaires de 12,2 millions $ et de 18,3 millions $. L'indexation des salaires et autres dépenses de fonctionnement explique aussi l'augmentation des crédits de ce programme. Les crédits de ce programme auraient augmenté de 8,9% n'eût été du transfert de certains établissements à d'autres programmes.

7. Coordination de la recherche: 34 972 k$ / Variation: 12,4%

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du Fonds de la recherche en santé du Québec et du Conseil québécois de la recherche sociale. La hausse des crédits s'explique par un montant de 1,0 million $ consacré à la recherche pharmaceutique alors que des crédits de 1,1 million $ et de 0,5 million $ seront respectivement affectés à la recherche sur le SIDA et en santé mentale. Un montant de 0,3 million $ est également prévu pour le Conseil d'évaluation des technologies médicales.

8. Direction et coordination régionale: 230 109 k$ / Variation: (1,8%)

À même les crédits de ce programme, un montant de 76,2 millions $ est alloué à la direction et à la gestion interne du ministère et un autre de 51,3 millions $ à l'administration des conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Ces crédits servent également à financer le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille au montant de 1,1 million $. Enfin, différentes subventions d'appoint totalisant 101,4 millions $ sont versées à divers organismes dont 35,8 millions $ pour le fonctionnement de la Croix-Rouge, 17,2 millions $ pour la stabilité et la sécurité d'emploi, 9,2 millions $ pour l'assurance-responsabilité et professionnelle des centres hospitaliers, 7,7 millions $ pour les associations d'établissements et 6,7 millions $ pour le transport ambulancier.

La diminution des crédits s'explique par les nouvelles règles en matière de transport ambulancier qui impliquent un transfert budgétaire au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour le transport des malades bénéficiaires de l'aide sociale. Cette réduction est toutefois compensée par l'augmentation des salaires des employés et l'indexation des autres dépenses et par des augmentations de crédits de 3,8 millions $ pour le fonctionnement de la Croix-Rouge et de 6,7 millions $ pour la stabilité et la sécurité d'emploi des cadres et syndiqués du réseau. De plus, un montant de 1,8 million $ est prévu pour le plan d'action contre le SIDA. Enfin, des crédits additionnels de 0,3 million $ sont aussi affectés pour une campagne de publicité sur la santé mentale et la déficience intellectuelle.

9. Office des personnes handicapées du Québec: 56 841 k$ / Variation: 6,6%

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les crédits de l'OPHQ permettront d'accorder 21,5 millions $ aux centres de travail adapté, 21,4 millions $ en aide matérielle aux personnes handicapées, 2,2 millions $ aux organismes de promotion et 2,4 millions $ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation des crédits s'explique principalement par une croissance de 3,1 millions $ du budget de transfert, dont 1,7 million $ à l'aide matérielle, et par l'indexation des dépenses de fonctionnement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Protection du consommateur	13 430	8,0	12 439	2,7	12 109
2. Contrôle des permis d'alcool	4 571	0,3	4 556	2,7	4 436
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	122 089	3,5	117 932	7,9	109 326
4. Sécurité et prévention	32 391	2,3	31 663	4,1	30 428
5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police	4 097	7,1	3 825	1,7	3 761
6. Sûreté du Québec	472 155	5,6	447 090	9,6	407 743
7. Administration	55 001	16,1	47 365	12,1	42 238
8. Protection civile et sécurité-incendie	6 782	(77,2)	29 705	159,1	11 463
9. Recherche des causes et des circonstances des décès	5 492	7,3	5 119	4,8	4 887
Total	**716 009**	**2,3**	**699 693**	**11,7**	**626 391**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Aux principales responsabilités du ministère de la Sécurité publique que sont l'administration du réseau des établissements de détention et le maintien de la sécurité publique par la Sûreté du Québec se sont ajoutées en 1989-1990 de nouvelles fonctions reliées à la protection du consommateur, à la protection civile et à la sécurité-incendie.

1. Protection du consommateur: 13 430 k$ / Variation: 8,0%

Ce programme, qui relevait antérieurement du ministre de la Justice, comprend les crédits alloués à l'Office de protection du consommateur qui est l'organisme chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur, de la Loi sur le recouvrement de certaines créances et de la Loi sur les agents de voyages. L'augmentation de 8,0% reflète principalement des ajouts de postes et de crédits consécutifs à l'entrée en vigueur de certains articles de la Loi sur le bâtiment.

2. Contrôle des permis d'alcool: 4 571 k$ / Variation: 0,3%

Ce programme vise à protéger le public en exerçant un contrôle des permis d'alcool afin de surveiller l'exploitation des débits d'alcool.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants: 122 089 k$ / Variation: 3,5%

Ce programme vise à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale. L'accroissement des crédits provient principalement d'un ajustement de l'enveloppe afférente aux activités en milieu autochtone, du budget attribué pour l'ouverture du nouveau centre de détention de Trois-Rivières et de l'indexation des salaires et des dépenses de fonctionnement.

4. Sécurité et prévention: 32 391 k$ / Variation: 2,3%

Ce programme regroupe diverses responsabilités du ministère en matière de sécurité publique, notamment la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des personnes et des édifices du gouvernement et les expertises dans les domaines de la médecine légale, de la police scientifique et de la comptabilité. L'augmentation des crédits est reliée à la signature d'une nouvelle convention collective avec les gardes du corps-chauffeurs et à un ajustement de l'effectif permanent.

5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police: 4 097 k$ / Variation: 7,1%

La Commission de police du Québec est chargée de veiller à l'efficacité des services policiers au Québec. Elle effectue en vertu de la Loi de police ou à la demande du gouvernement des enquêtes concernant tout aspect de la criminalité. Elle détermine aussi les normes d'embauche et de fonctionnement des divers corps policiers et elle procède à leur inspection. La variation des crédits est attribuable au niveau de crédits périmés à la fin de l'exercice 1988-1989.

6. Sûreté du Québec: 472 155 k$ / Variation: 5,6%

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur tout le territoire du Québec, la prévention du crime et des infractions aux lois du Québec ainsi que la recherche des auteurs de crimes et d'infractions. L'augmentation des crédits résulte notamment d'un redressement de l'effectif policier et de l'augmentation afférente des dépenses d'opération. L'intensification de la lutte aux trafiquants de drogues et stupéfiants, la prise en charge des opérations policières sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain à Montréal et la hausse du coût du régime de retraite des membres de la Sûreté expliquent également la variation des crédits.

7. Administration: 55 001 k$ / Variation: 16,1%

Ce programme a pour objet de coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des différentes activités du ministère. L'accroissement des crédits est dû principalement à une augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec, à la mise en place d'un plan directeur des services informatiques et à un redressement du budget du fonds des télécommunications.

8. Protection civile et sécurité-incendie: 6 782 k$ / Variation: (77,2%)

Le ministère de la Sécurité publique est dorénavant chargé d'assurer l'application de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, auparavant du ressort du ministre des Approvisionnements et Services. Cette loi prévoit notamment le versement d'indemnités aux personnes victimes de sinistres reconnus par décret gouvernemental. Les écarts dans les dépenses et les crédits constatés d'un exercice à l'autre découlent du caractère imprévisible de ces événements. Au cours de l'exercice 1988-1989, un niveau important d'indemnisation a été versé aux victimes de sinistres notamment en faveur des résidents de Saint-Basile-le-Grand.

Le ministère de la Sécurité publique assume également la responsabilité de la Loi sur la prévention des incendies qui relevait auparavant du ministre des Affaires municipales. En vertu de cette loi, le ministère administre un programme d'assistance technique et financière aux municipalités qui vise à prévenir et réduire les pertes de vie et de biens causées par le feu.

9. Recherche des causes et des circonstances des décès: 5 492 k$ / Variation: 7,3%

Le Bureau du Coroner du Québec est l'organisme mandaté pour procéder aux investigations et enquêtes permettant d'établir les causes probables des décès de même que leurs circonstances. L'augmentation des crédits de ce programme s'explique notamment par un redressement budgétaire lié à la mise en application de la Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès qui a entraîné une hausse importante des activités au Bureau du Coroner.

TOURISME

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	80 358	7,7	74 584	7,9	69 114
Total	**80 358**	**7,7**	**74 584**	**7,9**	**69 114**

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de campagnes de promotion, de programmes d'aide aux entreprises touristiques, de services de formation du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place d'équipements à vocation touristique. Ce programme comprend, en outre, la direction du ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et ceux de la Société du Palais des Congrès.

Les crédits de l'exercice 1989-1990 représentent une hausse de 7,7% par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1988-1989. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants:

- l'augmentation de 2,8 millions $ de la subvention à être versée pour la Société du Palais des Congrès. Cette croissance est essentiellement due au fait que la subvention de 1988-1989 a été réduite de 2,4 millions $ compte tenu de la récupération des surplus accumulés des années antérieures;
- le ministère déboursera en 1989-1990 un montant de 1,7 million $ en exemptions d'intérêts dans le cadre du programme d'aide à l'investissement touristique;
- étant donné la transformation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie en corporation au cours de 1988-1989, il faut maintenant y prévoir un montant additionnel d'environ 800 000 $ pour lui permettre d'assumer la part de l'employeur concernant les avantages sociaux reliés à la rémunération des employés.

TRANSPORTS

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Systèmes de transports terrestres	470 845	12,7	417 892	5,7	395 294
2. Commission des transports du Québec	10 616	(9,5)	11 728	16,8	10 040
3. Construction du réseau routier	367 206	(7,4)	396 570	13,5	349 455
4. Conservation du réseau routier	534 182	5,9	504 223	4,5	482 450
5. Gestion interne et soutien	60 794	6,3	57 184	3,1	55 468
6. Transport scolaire	348 802	4,3	334 304	4,0	321 479
7. Transports maritime et aérien	64 917	(15,4)	76 757	28,5	59 714
8. Transport aérien gouvernemental	11 979	(13,9)	13 919	(12,8)	15 961
Total	**1 869 340**	**3,1**	**1 812 577**	**7,3**	**1 689 861**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère des Transports se voit allouer en 1989-1990 des crédits de 1 869,3 millions $, ce qui représente une augmentation de 56,8 millions $ ou de 3,1% par rapport au niveau des dépenses probables de l'année précédente. Cette augmentation résulte principalement de l'ajout de 34 millions $ de crédits pour la réalisation de travaux de construction et de conservation du réseau routier prévus au plan de transport de la région de Montréal.

1. Systèmes de transports terrestres: 470 845 k$ / Variation: 12,7%

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande proportion des crédits, soit 456,1 millions $, est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun.

En vertu de cette politique, le ministère contribue, d'une part, au coût de fonctionnement des services pour environ 260,0 millions $ et, d'autre part, au paiement des services de la dette du métro et de divers autres équipements pour quelque 168,0 millions $. L'augmentation de 12,7% s'explique principalement par l'accroissement des subventions versées aux organismes de transport en commun, soit des hausses d'environ 29,0 millions $ pour leur fonctionnement et 13,0 millions $ pour leur service de dette.

2. Commission des transports du Québec: 10 616 k$ / Variation: (9,5%)

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis, fixer des taux et tarifs en plus d'exercer les autres pouvoirs qui lui sont attribués.

La diminution de 9,5% des dépenses prévues en 1989-1990 s'explique essentiellement par le transfert prévu de certaines activités au ministère des Transports à la suite des changements apportés au mandat de la Commission découlant des modifications récentes de la Loi sur les transports et de la Loi sur le camionnage et les règlements qui en découlent.

3. Construction du réseau routier : 367 206 k$ / Variation : (7,4 %)

Ce programme a pour objectifs de développer et d'améliorer le réseau routier. La baisse des crédits en 1989-1990 s'explique principalement par le fait que le montant de 32,0 millions $ accordé en 1988-1989 pour la réfection du réseau routier des régions périphériques n'était pas récurrent. Par ailleurs, le budget additionnel relatif au plan d'action concernant le réseau routier de la région de Montréal passe de 10,0 millions $ à 20,0 millions $.

4. Conservation du réseau routier : 534 182 k$ / Variation : 5,9 %

Ce programme vise à maintenir la qualité du réseau routier par le biais de la conservation des chaussées, l'entretien des structures, l'entretien des équipements de contrôle et de sécurité et l'entretien d'hiver. Les dépenses prévues pour 1989-1990 sont d'environ 30,0 millions $ plus élevées que celles de 1988-1989, ce qui représente une augmentation de 5,9 %.

Cette augmentation résulte essentiellement de l'ajout d'un budget de 24,0 millions $ accordé dans le cadre du plan d'action de la région de Montréal et de l'augmentation des crédits prévus aux fins des loyers.

5. Gestion interne et soutien : 60 794 k$ / Variation : 6,3 %

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du ministère. L'augmentation des crédits prévus à ce programme est principalement le résultat de plusieurs réaménagements de crédits à l'intérieur du budget du ministère pour satisfaire ses besoins informatiques et pour tenir compte des mouvements de personnel survenus au cours de 1988-1989. Enfin, l'ajout de crédits pour les loyers explique également une partie de cette hausse.

6. Transport scolaire : 348 802 k$ / Variation : 4,3 %

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. Cette variation est le résultat de l'application des règles du programme d'aide au transport scolaire qui prévoient des augmentations basées sur le taux d'inflation de l'année précédente et le niveau des clientèles.

7. Transports maritime et aérien : 64 917 k$ / Variation : (15,4 %)

Ce programme permet d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transports maritime et aérien. Dans le domaine maritime, le gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de sept traverses privées. Par ailleurs, le budget de ce secteur augmente peu en 1989-1990 puisque la non-récurrence d'un montant de 3,3 millions $ pour le projet du Port de Valleyfield est compensée par des réaménagements budgétaires du ministère pour financer les besoins additionnels relatifs aux dessertes maritimes des Îles-de-la-Madeleine et aux besoins additionnels de la Société des traversiers du Québec.

La diminution de 15,4 % du budget de ce programme se retrouve principalement dans le secteur aérien. Le niveau exceptionnellement élevé des dépenses relatives à la construction d'infrastructures aéroportuaires dans le Nouveau-Québec en 1988-1989 et la fin des travaux à l'aéroport de Saint-Augustin explique en partie cette diminution. De plus, la non-récurrence d'une subvention de 4,9 millions $ à la Société québécoise des transports pour compléter le remboursement de la dette contractée lors de la restructuration de Québecair explique également cette diminution des crédits au budget 1989-1990.

8. Transport aérien gouvernemental: 11 979 k$ / Variation: (13,9%)

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe principalement les dépenses relatives aux traitements des employés du Service aérien gouvernemental qui offre des services pour le transport des malades et des passagers ainsi que pour la protection de la forêt contre les incendies. La baisse du budget est essentiellement causée par la non-récurrence des budgets nécessaires au paiement de deux avions-citernes CL-215 acquis par le gouvernement dans le cadre de l'Entente fédérale-provinciale relative à la flotte nationale d'avions-citernes.

TRAVAIL

	1989-1990		1988-1989		1987-1988
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Relations du travail	5 902	27,6	4 626	4,0	4 446
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	1 745	10,9	1 573	2,6	1 533
3. Services essentiels et droit d'association	7 739	14,9	6 734	5,5	6 385
4. Direction et gestion interne	20 336	9,2	18 617	13,3	16 425
5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction	6 171	4,9	5 883	21,0	4 862
6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics	19 440	6,3	18 289	(1,9)	18 636
7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	37 173	16,2	32 000	6,7	30 000
Total	**98 506**	**12,3**	**87 724**	**6,6**	**82 287**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère du Travail est de 98,5 millions $ en 1989-1990, soit une augmentation de 12,3% par rapport aux dépenses probables de 1988-1989.

1. Relations du travail: 5 902 k$ / Variation: 27,6%

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives.

L'augmentation de 27,6% s'explique par des péremptions de crédits en 1988-1989 résultant d'un ralentissement des activités liées à la médiation dans les secteurs public et parapublic et par l'indexation des dépenses.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération: 1 745 k$ / Variation: 10,9%

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de points de référence pour la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic.

L'augmentation s'explique notamment par l'indexation des dépenses.

3. Services essentiels et droit d'association: 7 739 k$ / Variation: 14,9%

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés et à permettre aux citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics.

L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses et les péremptions de crédits en 1988-1989 à la suite du retard dans la mise en oeuvre de la Loi constituant la Commission des relations du travail.

4. Direction et gestion interne: 20 336 k$ / Variation: 9,2%

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières et matérielles essentielles à la gestion du ministère, à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations de travail et à développer les normes de sécurité applicables aux bâtiments et lieux publics. Ce programme comprend aussi les crédits du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

La hausse des crédits s'explique notamment par l'indexation des dépenses.

5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction: 6 171 k$ / Variation: 4,9%

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction. L'augmentation est due à l'indexation des dépenses.

6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics: 19 440 k$ / Variation: 6,3%

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques.

L'augmentation des crédits s'explique notamment par l'indexation des dépenses.

7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité au travail: 37 173 k$ / Variation: 16,2%

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la CSST une aide financière pour les activités d'inspection.

L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation de la subvention de base et par le versement, en 1989-1990, du solde dû pour les années antérieures.